



Dossier de presse - Paris, lundi 23 janvier 2006

SOMMAIRE

L'ABEILLE, UN ÊTRE À RE-DÉCOUVRIR

“L'ABEILLE, SENTINELLE DE L'ENVIRONNEMENT”

Projet national et européen de l'UNAF

L'Abeille, 1ère Ouvrière de la Biodiversité
Projet “L'Abeille, Sentinelle de L'Environnement”
Des “Ruchers-Ecoles” au “Miel Béton”

L'ABEILLE ET L'HOMME EN DANGER

L'Abeille, Fusible de l'Environnement
Note sur le Droit des Pesticides par Maître B. Fau
D'abord l'Abeille... puis l'Homme

LA RUCHE AUX TRESORS

Les Miels, Les Pollens, La Propolis,
La Gelée Royale, La Cire, Le Venin et L'APITHÉRAPIE

LA FILIERE APICOLE

L'Unaf dans la Force de l'Âge
Apimondia 2009, l'événement mondial apicole à Montpellier
Le Marché en France et dans le Monde

ANNEXES

1/ Contacts presse - 2/ Organisations professionnelles - 3/ Liste des syndicats départementaux
4/ Extrait du rapport du Comité Scientifique et Technique sur l'Imidaclopride - 5/ Schéma du cycle
des molécules chimiques et de leurs pollutions - 6/ Analyses toxicologiques comparées Jardins du
Luxembourg/Campagne - 7/ Analyses polliniques Opéra de Paris - 8/ Bibliographie

Contacts presse

Henri CLEMENT, Président de l'UNAF

Tél : 06 83 52 47 11

e-mail : clement.henri@wanadoo.fr

Françoise BOISSY - O'Sources Relations Presse

Attachée de presse

Tél : 04 67 02 89 52 - 06 15 74 76 20 - e-mail : fboissy@osources.com

Visuels libres de droits à télécharger sur : <http://www.unaf-apiculture.info>

L'ABEILLE, **UN ÊTRE À RE-DÉCOUVRIR**

Vers une uniformisation de l'espèce ?

Le Saviez-vous ?

Un petit être époustouflant

*"Et le miel de l'homme est la poésie
Qui coule de son coeur endolori,
Rayon dont la cire est le souvenir,
Façonnée par l'abeille la plus intime.*

*Le miel est la bucolique lointaine
Du pasteur, la flûte et les oliviers,
Le frère du gland et du lait
Qui régnaient en l'âge d'or."*

Extrait du Cantique du Miel de Federico Garcia Lorca

Contacts presse

Henri CLEMENT, Président de l'UNAF

Tél : 06 83 52 47 11

e-mail : clement.henri@wanadoo.fr

Françoise BOISSY - O'Sources Relations Presse

Attachée de presse

Tél : 04 67 02 89 52 - 06 15 74 76 20 - e-mail : fboissy@osources.com

Visuels libres de droits à télécharger sur : <http://www.unaf-apiculture.info>

L'ABEILLE, UN ÊTRE À RE-DÉCOUVRIR

“Aucun être vivant, pas même l'homme, n'a réalisé au centre de sa sphère ce que l'abeille a réalisé dans la sienne ; et si une intelligence étrangère à notre globe venait demander à la terre le plus parfait de la logique de la vie, il faudrait lui présenter l'humble rayon de miel.”

Maeterlinck “La Vie des Abeilles”

L'apparition de l'abeille sur terre se situe probablement au crétacé, en liaison avec l'apparition des plantes à fleurs.

Le plus vieux fossile d'abeille, appartenant à une espèce disparue, est vieux d'une soixantaine de millions d'années et il est né au bord de la Baltique, là où devaient se trouver des fleurs en abondance, avant que l'ère glaciaire ne fasse son apparition.

Depuis cette époque lointaine et pendant les dizaines de millions d'années qui ont suivi, ont apparu, puis disparu, de très nombreuses espèces d'abeilles, dont les spécialistes nous disent qu'elles n'auraient pas beaucoup évolué.

Aujourd'hui, à force de croisements de races et d'importations, la différenciation des populations d'abeilles est menacée.

VERS UNE UNIFORMISATION DE L'ESPÈCE ?

► Multiplicité des populations régionales

Tout comme la guêpe, le bourdon et la fourmi, espèces vivant en société, **l'abeille domestique se nourrissant de nectar et de pollen, est un insecte appartenant à l'ordre des Hyménoptères.** Elle fait partie de la super-famille **des Apoïdes (Apoidea)** qui compte 20 000 espèces dont la plupart sont solitaires, exceptée la **famille des Apidae** qui comprend des espèces sociales. Parmi elles, on trouve **l'espèce Apis mellifera appartenant au genre Apis** dont l'aire de répartition naturelle couvre l'Europe, le Proche-Orient et l'Afrique. Cette espèce est aujourd'hui utilisée en apiculture dans le monde entier. L'analyse de la diversité morphologique de cette espèce a mis en évidence 26 sous-espèces ou “races géographiques”. Ces sous-espèces correspondent également à des entités différenciées d'un point de vue écologique ou comportemental.

En France et en Europe du Nord, l'abeille locale est surnommée « abeille noire » et correspond à la sous-espèce “*Apis mellifera mellifera*”. Cette sous-espèce montre une différenciation régionale et comporte des populations “écotypiques” qui se sont adaptées à des conditions climatiques et florales particulières. **L'abeille des Landes**, par exemple, butine les fleurs de bruyère callune durant l'automne contrairement aux abeilles des autres régions de France qui, à cette saison, cessent naturellement leur activité.

Contact presse : Lionel Garnery * - Laboratoire PGE du CNRS à Gif-sur-Yvette - e-mail : garnery@pge.cnrs-gif.fr

► Des écotypes à protéger

Aujourd'hui, des croisements de races d'abeilles sont parfois effectués par des éleveurs afin de rendre l'abeille plus douce, plus travailleuse, plus robuste, ... mais hormis le recours à l'insémination artificielle encore peu pratiquée, il est impossible de maîtriser leur accouplement qui se fait dans la nature, librement. Face à cette “mondialisation” des populations régionales françaises, des associations d'apiculteurs ont souhaité sauvegarder certains écotypes en créant, avec l'aide de scientifiques, **des conservatoires d'abeilles noires.**

* Les astérisques renvoient aux annexes 1 et 2 “Contacts”

En France, plusieurs associations se sont ainsi mises en place afin de conserver la diversité des abeilles locales. Ces groupes sont essentiellement localisés dans les Landes, le Var, La Savoie, le Nord-Pas-de-Calais, le Limousin, la Bretagne ou la Normandie.

Le conservatoire d'Ouessant, représenté par l'association "l'Abeille Noire Bretonne", est sans doute un modèle du genre, puisque ce milieu « fermé » à 18 km du continent permet une protection remarquable de l'Abeille Noire d'Ouessant. Cette population est indemne de tous virus et de varroas, grâce à la protection de l'île, éloignée du continent, où les pesticides sont très rarement employés. L'utilisation de l'insémination artificielle est un moyen complémentaire pour préserver la race. Chaque année des reines sont produites pour permettre aux apiculteurs du continent de renouveler leurs souches.

L'abeille Noire d'Ouessant est une travailleuse très matinale et très douce. Elle peuplait, jadis, l'Ouest de la France et s'était très bien adaptée aux conditions climatiques et sanitaires locales, profitant de la rosée du matin, dès 7°, pour récolter l'eau nécessaire à la ruche, contrairement à d'autres espèces régionales qui ne mettent pas le nez dehors à moins de 11° !

L'abeille d'Ouessant a pourtant bien failli disparaître, sans la détermination d'un groupe de bénévoles bretons, qui ont décidé d'installer quelques colonies sur l'île d'Ouessant il y a 30 ans.

Contact presse : Louis Colleoc - Tél : 02 98 73 20 35

Sur une autre île, l'île de Porquerolles, un rucher de colonies d'abeilles noires de Provence a été créé en 2003 à l'initiative de l'ADAPI* (Association pour le Développement de l'Apiculture Provençale) et du CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) de Hyères. Outre la conservation de souches d'abeilles noires, **le Conservatoire de l'Abeille Noire Provençale** s'est aussi donné comme objectif de mieux connaître l'abeille noire en Provence et de diffuser le plus possible les connaissances sur cette abeille afin qu'elle continue d'être utilisée dans les exploitations.

Contact presse : Flore SAVARY - Tél. 04 94 99 74 01 - f.savary.adapi@free.fr

Comment pourrions-nous clore ce chapitre sans évoquer l'Abeille Noire Cévenole ?

100 % lignée Ouest-Méditerranée selon les scientifiques du CNRS, elle représente à leurs yeux un patrimoine génétique exceptionnel. A l'initiative de l'association d'apiculteurs cévenols l'ADSPAC*, le projet d'un conservatoire devrait assurer la préservation de souches d'abeilles issues **des "ruches troncs", ces ruches traditionnelles que l'on rencontre encore en Cévennes, creusées dans des troncs d'arbres coupés, recouverts d'une ardoise ronde.**

C'est Yves Elie (association VB Films), réalisateur de "Témoin Gênant" * (film produit en 2003 sur les pesticides et les abeilles) et de "L'Arbre aux Abeilles", lauréat 2005 du Grand Prix du Festival du Film International de l'Insecte de Prades, qui en parle le mieux : " *La ruche ronde est un espace magique qui relie l'homme, l'insecte, l'arbre et la roche. C'est une apiculture qui produit peu de miel mais des plaisirs rares, physiques comme spirituels.* " (Revue Abeilles et Fleurs, n°666).

Mais découvrons de plus près cette abeille Apis mellifera, une travailleuse acharnée !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le vol de l'abeille a longtemps inspiré l'aéronautique

Pendant le vol, les ailes antérieures de l'abeille sont rattachées aux ailes postérieures. Au repos, les 2 paires d'ailes se désolidarisent. Ce système possède le grand avantage de réduire les phénomènes de turbulences ainsi que la traînée inhérente au vol. L'aéronautique s'en est largement inspirée et n'a jamais trouvé mieux !

20 à 30 km/heure, c'est la vitesse de vol moyenne d'une abeille. Grâce aux puissants muscles de son thorax qui se contractent plusieurs fois pour un seul influx nerveux, l'abeille effectue 400 battements d'ailes par seconde ! Pour butiner, elle parcourt généralement une distance moyenne de 1500 mètres de rayon mais peut, parfois, parcourir plus de 3000 mètres, voire beaucoup plus. Transportant des pelotes de pollens presque aussi lourdes qu'elle, sa consommation énergétique en glucose est de 1,5 mg par minute.

Question butinage

Les abeilles ouvrières disposent d'un corps spécialement adapté à la récolte. Les mandibules leur permettent de récupérer le pollen sur les anthères, de décoller les fragments de propolis sur les bourgeons. Les maxilles, les palpes labiaux et leur langue poilue en forme de cuillère servent à prélever le nectar par des mouvements de pompage.

La face externe de leur tibia est creusée d'une corbeille dans laquelle s'amasse le pollen sous formes de pelotes. La patte est aussi dotée de petits organes en forme de râteau, de brosse et de peigne.

Le butin est dans le jabot

Les aliments s'accrument d'abord dans le jabot, fine poche extensible qui sert à stocker, puis à régurgiter dans la ruche, le nectar et l'eau butinés, sans que ceux-ci soient en contact avec les intestins, ainsi que le miel et le pollen qui seront transférés aux abeilles receveuses par trophallaxie (transfert de nourriture de l'abeille butineuse à l'abeille manutentionnaire).

Les danses de l'abeille

Aristote fut le premier à noter que des abeilles butineuses, ayant découvert une source de nourriture, en entraînent rapidement d'autres vers ce lieu.

Lorsqu'une butineuse découvre une source de nectar, elle retourne à la ruche et dégorge une goutte de nectar : d'autres butineuses prennent connaissance de la découverte et du parfum du nectar de la fleur, qu'elles reconnaîtront ainsi facilement.

Commence alors la danse. Faisant vibrer ses ailes, l'abeille exécute une sorte **de danse en rond** : elle décrit un cercle, retourne à son point de départ, fait demi-tour et reprend le même mouvement en sens inverse. Si le butin se trouve à plus de 100 mètres, l'éclaireuse exécute une danse plus compliquée, destinée à indiquer la direction et la distance du lieu à découvrir : **c'est la danse frétilante**. L'axe d'inclinaison par rapport au soleil indique la direction ; la vitesse de la danse indique la distance à parcourir. Plus la danse est rapide et les frétillements accélérés, plus la source de nectar est éloignée.

Sur la piste d'un langage sonore

Plus que la vue, c'est le son qui intervient dans le système de communication de la danse. Mais la danse n'a pas le privilège de la communication sonore. Le chant des reines, bien connu des apiculteurs, est l'un des plus beaux sons vibratoires émis. Les ouvrières aussi s'expriment par des cris flûtés bien qu'on ne sache pas encore ce qu'elles disent... Une expérience, réalisée en Australie, prouve que les abeilles règlent une grande partie de leurs activités par voie acoustique. La diffusion de cris d'alarme et de crépitements enregistrés dans une ruche provoque chez les abeilles les mêmes cris d'alarme et crépitements. L'expression sonore des abeilles est donc bien plus riche qu'on ne le pensait jusqu'à présent.

Le langage des odeurs

La cohésion de la ruche repose sur l'émission et la réception de messages. Le mode de communication le plus répandu chez les insectes est chimique et utilise des odeurs particulières : les phéromones. Ce sont des substances qui, émises par l'abeille et perçues par une autre, provoquent chez cette dernière un changement de comportement (phéromones indicatrices) ou de physiologie (phéromones modificatrices). Certaines des phéromones produites par la reine suintent sur son corps, et sont recueillies par les ouvrières qui les disséminent dans toute la ruche. Deux de leurs multiples effets sont de déclencher, chez les ouvrières, l'inhibition du développement des ovaires et chez les mâles une attirance irrésistible au pouvoir aphrodisiaque. D'autres composés chimiques sont utilisés par les abeilles comme signal d'alarme ou guide de la colonie. Une toute nouvelle phéromone vient d'être découverte chez les butineuses ; elle agit comme un inhibiteur chimique retardant l'âge du butinage chez les plus jeunes. Le couvain, lui aussi, produit des substances qui intensifient la récolte de pollen et donnent aux ouvrières des informations sur son âge et ses besoins.

N'ayez pas peur des abeilles, elles le sentent !

Parole d'apicultrice ! Jacqueline Gastal*, Présidente du Syndicat " l'Abeille Gasconne ", dans le Lot-et-Garonne, raconte l'histoire d'un employé dont elle a dû se séparer. " *Malgré tous ses efforts pour cacher sa peur et ne pas se retrouver chômeur, il était obligé d'enfiler sa tenue protectrice dans le camion tant les abeilles le sentaient arriver de loin !* "

Découverte moins sympathique : « l'AGM »

Comprenez "Abeille Génétiquement Modifiée" !

Sous couvert d'apporter des connaissances très intéressantes et surtout très utiles, telle cette nouvelle découverte américaine affirmant que l'abeille reconnaît le visage de l'homme (!), le séquençement du génome de l'abeille ouvre d'autres axes de recherche existants, comme l'amélioration du nourrissage des abeilles grâce à des facultés de butinage accrues. Comme l'écrit Gilles Ratia*, consultant apicole international, " *les 300 millions d'unités d'ADN de l'abeille n'ont bientôt plus de secret pour nous. D'ici à ce que l'on nous vende des abeilles "Imidaclopride Ready®" ou "Fipronil Ready®", il n'y a qu'un pas ! Vers où courons-nous ?* " (www.apiservices.com)

Une chose est sûre, c'est que les japonais effectuent des recherches pour que l'abeille ne pique plus !

Qui tue l'abeille ?

Les parasites tels le varroa (acarien) ou la fausse teigne (espèce voisine de certains papillons), les maladies infectieuses et contagieuses comme la loque, les mycoses, les virus, les maladies internes à l'abeille, les oiseaux comme les hirondelles et les mésanges, les couleuvres et les lézards, les insectes tels les coléoptères qui mangent les butineuses et dont les larves dévorent les nymphes, les ours qui dévastent les ruches pour accéder à leur plaisir gourmand, les souris lorsqu'il fait froid l'hiver, le blaireau et le martre, les aléas climatiques, ... et l'homme, sans aucun doute, le plus grand prédateur !

Comme tous les êtres vivants...

... les abeilles sont menacées par des maladies. Loque européenne, loque américaine, nosémose, ces maladies sont présentes sur le continent européen depuis plusieurs dizaines d'années.

En raison d'un intérêt économique limité pour les firmes pharmaceutiques, les médicaments élaborés de manière spécifique pour les abeilles sont rares. Aussi, les apiculteurs, regroupés au sein de Groupements de Défense Sanitaire à l'échelle départementale, travaillent en relation étroite avec les Directions des Services Vétérinaires et font appel de plus en plus fréquemment à des vétérinaires conseils qui peuvent effectuer des ordonnances.

Apparue dans les années 80 en France après avoir traversé toute l'Europe, le varroa, un petit acarien passé de manière insidieuse de l'abeille Apis Cérana à l'abeille Apis mellifera, a créé lors de son arrivée de très graves dommages au cheptel apiaire. Mais avec l'utilisation des produits vétérinaires disposant d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) comme l'Apistan puis l'Apivar, les apiculteurs ont appris à maîtriser cet agresseur.

Toutefois, ces molécules deviennent victimes de phénomène d'accoutumance au varroa et perdent ainsi, au fil des ans, leur efficacité. De nouveaux produits et de nouveaux traitements à base d'huiles essentielles, plus biologiques, tendent à les remplacer. Les apiculteurs continuent à se montrer vigilants et à mesurer régulièrement le niveau d'infestation.

En 2004, les apiculteurs ont craint la venue d'un nouveau coléoptère, "aethina tumida", susceptible de nous envahir depuis le continent américain. Grâce au réseau de surveillance mis en place par le Ministère de l'Agriculture en relation étroite avec la filière apicole, ce nouvel envahisseur, porteur de graves menaces, à ce jour, n'a pas encore été identifié à ce jour sur le territoire.

- . Une abeille pèse à vide 80 à 100 mg ; charge maximum d'une abeille : 70 mg !
- . Une reine pond jusqu'à 2000 oeufs par jour, 130 000 par an et 500 000 dans sa vie.
- L'abeille d'été vit en moyenne 20 à 35 jours, l'abeille d'hiver : 170 jours et plus.
- . Une colonie, c'est 10 à 80 000 abeilles.
- . En 1 journée, une colonie de 40 000 abeilles, dont 30 000 butineuses, visite 21 millions de fleurs, soit 700 fleurs par abeille.
- . Une butineuse récolte 40 mg de nectar, ce qui donnera 10 mg de miel et 20 mg de pollen.
- . Nombre de voyages nécessaires pour ramener un litre de nectar : 20 à 100 000
- . Nombre de voyages nécessaires pour obtenir 10 kg de miel : 800 000 à 4 millions
- . Miel résultant du travail d'une ouvrière dans sa vie : 7g
- . Essaimage : 2 à 3 minutes suffisent à 10 000 abeilles pour quitter la ruche
- . Les besoins annuels de la colonie sont de 15 à 30 kg de pollen et 60 à 80 kg de miel.
- . La larve est nourrie du 4ème au 8ème jour et multiplie son poids par 1500.
- . Elle consomme 4,5 mg de pollen pendant son développement et 140 mg de miel.
- . Pour fabriquer 1 kg de cire, les abeilles consomment 10 kg de miel et 1 kg de pollen.
- . La cire est sécrétée par 8 glandes abdominales sous forme de fines paillettes de 2 mm.
- . Il faut 66 000 heures de travail pour fabriquer 80 000 cellules avec 991 000 paillettes de cire.

UN PETIT ÊTRE ÉPOUSTOUFFANT

Lorsque l'on demande à Jeanine Peyre-Lavigne*, apicultrice près de Pau, ce qui la passionne le plus dans son métier, elle s'exclame : *“ C'est l'abeille ! Un petit être époustouffant ! On est rien à côté d'elle ! Elle m'apporte beaucoup d'humilité. Il faut voir tout ce qu'elle fait, l'organisation de la ruche, ses allers-retours incessants, elle m'étonne chaque jour ! ”*

► **Reine ou simple pondreuse ?**

Les abeilles domestiques n'existent que par et pour leur colonie. Isolée, une abeille ne peut survivre longtemps. La reine règne, et pour cause ! Ses puissantes phéromones royales inhibent l'ovulation chez les sujettes “ ouvrières ” qu'elle attire ou retient.

Le principe de “royauté” associé à l'organisation de la ruche, affirmé sous l'Antiquité par Xénophon puis Aristote, ne serait-il pas plutôt un concept d'organisation naturelle sans classes sociales ?

La « reine » ne serait-elle pas, en vérité, qu'un simple insecte programmé pour pondre, doté de la capacité de sécréter des substances qui le lui permettent ? Que font les abeilles lorsque la reine ne féconde plus ses oeufs, elles “ l'emballent ”, c'est-à-dire qu'elles l'entourent jusqu'à l'étouffement !

Au 21ème siècle, n'est-il pas grand temps d'arrêter de projeter sur la ruche la représentation de la société idéale en naturalisant le vocabulaire apicole ?

Il a fallu attendre le 17ème siècle pour que l'on identifie le véritable sexe de celle que l'on croyait jusque-là être un roi !

► **Un temps pour tout**

Malgré l'apparente similitude des abeilles, celles-ci sont en réalité toutes absorbées dans des tâches différentes conditionnées par leur âge. Chaque abeille occupe successivement de multiples fonctions au cours de sa vie de labeur. Ainsi, le travail d'une abeille ou d'une « ouvrière », -qualificatif choisi pour la différencier de la « reine »- est, dans un premier temps, conditionné par son activité glandulaire. Puis, lorsque ses glandes s'atrophient, elle passe des activités intérieures à des activités extérieures à la ruche.

L'abeille d'été, dont la durée de vie ne dépasse pas 45 jours, devient successivement nettoyeuse, nourrice, architecte et maçonne, manutentionnaire, ventileuse, gardienne et butineuse.

Les 2 premiers jours de sa vie, l'abeille nettoie les cellules pour la ponte, débarrasse la ruche des déchets et des cadavres, assurant ainsi un état sanitaire optimal.

Du 3^e au 5^e jour et parfois jusqu'à 15 jours, elle inspecte puis nourrit le couvain avec de la gelée royale, du miel et du pollen, en les distribuant sélectivement en fonction de l'âge des larves ou dans le but de créer des reines.

A partir du 10^e jour, les glandes nourricières régressent tandis que les glandes cirières de l'abdomen se développent. L'abeille devient bâtisseuse. Les cellules des rayons, utilisées pour stocker les réserves de miels ou de pollens et abriter le couvain, sont élaborées en groupe (6 heures de travail pour 100 abeilles par cellule), les réparations et operculations étant opérées par des individus.

A 15 jours, lorsque les glandes cirières s'atrophient, l'abeille devient receveuse et manutentionnaire ; c'est elle qui va aspirer le nectar régurgité par la butineuse (trophallaxie) puis le déshydrater pour le transformer en miel. Quant au pollen, il est déposé en pelotes par les butineuses et prélevé par les manutentionnaires qui l'humidifient avec de la salive et du miel régurgité pour le tasser ensuite au fond des cellules.

A 18 jours, l'abeille commence à sortir de la ruche pour la ventiler. Elle se place à l'entrée du trou de vol et bat des ailes. Cette ventilation permet de réguler la température et d'assurer la survie de la colonie dans de bonnes conditions. Si la température du couvain est anormalement élevée, les ventileuses font comprendre aux butineuses qu'il faut apporter de l'eau pour refroidir l'atmosphère. Un tel comportement montre à quel point les besoins de la ruche commandent l'activité des abeilles.

Entre son 15^{ème} et 20^{ème} jour, l'abeille assure la surveillance à l'entrée de la ruche et devient gardienne. Son rôle consiste à éviter le pillage des réserves par une abeille n'appartenant pas à la colonie. En cas de danger, la gardienne prévient ses congénères en sécrétant une phéromone d'alarme puis, cambrée sur ses 4 pattes arrières, mandibules en avant, elle prend sa posture de défense.

A 2 semaines, l'abeille effectue ses premiers vols de repérage hors de la ruche. Une semaine plus tard et jusqu'à sa mort, elle devient butineuse. Une ruche peut comprendre jusqu'à 30 000 butineuses. Récoltant tantôt le pollen tantôt le nectar, elle ne mélange pas les produits de sa récolte ; jamais au cours d'un même voyage, elle ne butine des fleurs appartenant à des espèces différentes. Lorsque la ruche regorge de miel et de larves, l'espace commence à manquer. C'est à ce moment-là que s'accomplit un phénomène très étonnant : l'essaimage.

► **L'essaimage**

C'est lui qui assure la survie de l'espèce depuis des millions d'années. La ruche se scinde en deux populations ; l'une reste, l'autre part avec la vieille reine qui, ne produisant plus assez de phéromones pour empêcher la construction de cellules royales, laisse l'une des nouvelles reines revendiquer sa place.

Ainsi, gavées de miel, ce sont plusieurs dizaines de milliers d'abeilles qui s'envolent pour aller construire un nouveau nid. Très vite, elles se fixent sur un support et forment un essaim, en général autour d'une branche d'arbre mais parfois dans des endroits tout à fait insolites comme une voiture ou un lampadaire. Des éclaireuses vont alors prospecter différents emplacements plus sécurisés pour y installer le nid de la colonie.

A peine ont-elles gagné leur nouvelle demeure que les cirières se remettent au travail et construisent des rayons pour accueillir le couvain et la nourriture. Et un nouveau cycle repart...

Une vie bien réglée, une richesse offerte par dame Nature aux humains bons mangeurs de miel, dont certains d'entre eux, à coups de pesticides irraisonnés, les détruisent, sans penser, qu'un jour, leurs arrières petits-enfants ne pourront plus manger de miel parce qu'il n'y aura plus de plantes à féconder...

**“ L'hexagone ”,
le design fonctionnel avant l'heure
ou l'art architectural des abeilles**

Les rayons, que bâtissent les abeilles mellifères, dans lesquels elles mettront leurs réserves ou élèveront leurs congénères, sont formés d'hexagones de mêmes dimensions. Ce “gâteau de cire” est astucieusement fonctionnel.

Construites avec des cloisons, d'une étonnante minceur de 0,07 mm, les différentes cellules s'emboîtent parfaitement les unes dans les autres, assurant des conditions de stockage optimales ainsi que des nids bien adaptés à la forme de leurs locataires. Des cellules rondes ou octogonales auraient occasionné des interstices inemployés et donc un gaspillage d'espace.

Mais le plus étonnant, ce sont les trois losanges qui tapissent le fond de chaque cellule. Un jour, un apidologue a demandé à un mathématicien de renom de calculer l'angle obtus et l'angle aigu optimums de 3 losanges. Les 2 chiffres donnés furent identiques à ceux des angles des nids d'abeilles !

Convenons avec Darwin (*De l'Origine des Espèces*) qu'il faudrait manquer de sens pour ne pas être “ pénétré d'une admiration profonde quand on examine avec soin la structure si régulière d'un rayon de miel, structure si parfaitement adaptée au but qu'elle doit remplir ”.

Les fabricants d'avions et de bâtiments publics ne s'y sont pas trompés en reprenant la structure du nid d'abeilles pour bâtir leurs cloisons !

► **Le travail de l'apiculteur au fil des saisons**

En pratique, la tâche de l'apiculteur consiste à optimiser les conditions dans lesquelles se déroulent les différentes phases des cycles de la colonie.

Plusieurs paramètres dont il doit tenir compte de manière régulière, se révèlent déterminants :

- la qualité de la reine, car de sa fécondité dépend le développement de la colonie,
- l'état sanitaire de la colonie, garantissant la vitalité de la ruche,
- l'ampleur des réserves en miel, permettant une alimentation suffisante,
- la gestion de l'espace occupé par la colonie, afin de permettre l'accumulation du miel en surplus dans les hausses ⁽¹⁾ lors de la récolte,
- et la prévention de l'essaimage favorisé par une trop grande exigüité.

Ainsi au début du printemps, les apiculteurs veillent au bon développement des populations d'abeilles en renouvelant les reines déficientes, en stimulant la ponte, en rassemblant les colonies trop réduites, en changeant les cires pour prévenir les maladies...

Au cours du printemps et en été, c'est la grande saison des récoltes et de l'essaimage. Les apiculteurs qui souhaitent produire des miels issus d'origines florales variées, transhument parfois sur de grandes distances en superposant des hausses sur les ruches. Si les conditions environnementales et climatiques le permettent, une fois remplis, les cadres ⁽²⁾ sont retirés puis désoperculés afin de permettre au miel d'être extrait, puis filtré, avant d'être conditionné par les apiculteurs.

Avec l'automne et les dernières miellées, il est temps de procéder aux traitements sanitaires et de veiller à la bonne préparation des colonies qui vont affronter la longue et délicate période d'hivernage.

L'hiver, période de repos bien mérité par les colonies, permet aux apiculteurs de préparer la prochaine saison en débroussaillant les ruchers, en construisant de nouveaux matériels (cadres, ruches...) et en s'activant sur le plan syndical...

(1) *Hausse* : casier placé au-dessus du corps de la ruche, destiné à recueillir le miel récolté par l'apiculteur.

(2) *Cadre* : armatures de bois quadrangulaires, tendus de fils métalliques, qui soutiennent les feuilles de cire gaufrée. Les ruches sont garnies de cadres verticaux placés parallèlement les uns aux autres.

“L’ABEILLE, SENTINELLE DE L’ENVIRONNEMENT”

Projet national et européen de l’UNAF

L’Abeille, 1ère ouvrière de la Biodiversité
Projet “ L’Abeille, Sentinelle de l’Environnement ”
Des Ruchers-écoles au “ Miel Béton ”

*Mignonne, allons voir les abeilles,
Qui, ce matin, faisaient merveilles
Sur toutes les fleurs du jardin.*

RONSARD

Contacts presse

Henri CLEMENT, Président de l’UNAF

Tél : 06 83 52 47 11

e-mail : clement.henri@wanadoo.fr

Françoise BOISSY - O’Sources Relations Presse

Attachée de presse

Tél : 04 67 02 89 52 - 06 15 74 76 20 - e-mail : fboissy@osources.com

Visuels libres de droits à télécharger sur : <http://www.unaf-apiculture.info>

L'ABEILLE, PREMIÈRE OUVRIÈRE DE LA BIODIVERSITÉ

Oui, c'est elle la plus forte de tous les pollinisateurs !

Depuis une dizaine d'années, dans les régions françaises de grandes cultures, sa vie est en danger. Nous le savons pour l'abeille domestique, élevée par les apiculteurs dont le nombre d'exploitations diminue de plus de 1000 chaque année ; pour les espèces sauvages, les scientifiques craignent le pire...

N'attendons pas la sonnette du programme européen ALARM*, qui rendra son rapport dans 5 ans, pour parler et informer les publics.

L'appauvrissement de la biodiversité, c'est aujourd'hui, à notre porte.

Ce n'est pas la première fois que la terre traverse de tels déséquilibres. Mais contrairement à la quasi-totalité des grandes crises du passé, le phénomène est très rapide. Il ne s'étale plus sur des milliers d'années, il est déjà perceptible sur la durée d'une vie humaine.

ATTENTION FRAGILES !

► Quand les campagnes se vident de leurs insectes pollinisateurs

« La survie ou l'évolution de plus de 80 % des espèces végétales dans le monde et la production de 84 % des espèces cultivées en Europe dépendent directement de la pollinisation par les insectes. Ces insectes pollinisateurs sont pour l'essentiel des abeilles, dont il existe plus de 1 000 espèces en France. Partout dans le monde et plus encore dans les pays industrialisés comme la France, les populations de ces abeilles sont en déclin et de nombreuses espèces sont menacées. »
Bernard Vaissière * - Chargé de recherche, responsable du Laboratoire de Pollinisation Entomophile - INRA Avignon (Fév. 2005)

Avec la dégradation des écosystèmes par l'urbanisation, les remembrements et la disparition des haies, l'assèchement des zones humides, les fauches précoces des prairies, le débroussaillage en forêt et, depuis plus de 10 ans, l'utilisation massive d'herbicides et d'insecticides extrêmement puissants, on assiste à un appauvrissement inquiétant des ressources en nectar et en pollen d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

L'abeille, comme tous les êtres vivants, a besoin de sources de nourritures diversifiées, de nectar, bien sûr mais aussi du pollen. Le nectar lui apporte l'essentiel des hydrates de carbone, c'est-à-dire l'énergie, indispensable à la survie des adultes. Le pollen fournit à l'abeille les autres nutriments, les protéines et acides aminés, les lipides, les sels minéraux et les vitamines, indispensables à l'élevage des larves. Toute carence, liée à une uniformisation végétale a pour conséquence l'appauvrissement de leur régime alimentaire qui se traduit par une fragilisation de l'insecte à tous les stades de son développement.

Il ne reste, aujourd'hui, que le tiers des pollens qui étaient encore abondants il y a 50 ans et certains n'auraient plus que 7 % en teneur protéinique au lieu de 30 %.

Les scientifiques ont toutes les raisons de penser que les insectes solitaires, qui représentent 80 % des abeilles, souffrent beaucoup plus que les abeilles domestiques dont s'occupent avec passion les apiculteurs.

« Une ruche peut avoir les moyens de compenser la perte d'une partie de ses ouvrières par une ponte accrue de la reine. Mais pour les abeilles solitaires, à la fois pondeuses, nourrices et butineuses, le moindre incident compromet la descendance. » B. Vaissière * (2005)

UNE ENTREMETTEUSE HORS PAIR

* Les astérisques renvoient aux annexes 1 et 2 "Contacts"

▶ 80% des plantes à fleurs sont pollinisées par les abeilles

En fécondant les fleurs par le transport du pollen des unes (porteurs des gamètes mâles) aux pistils (organes femelles) des autres, **les abeilles sont les alliées incontournables de la biodiversité et leur activité pollinisatrice constitue un facteur de production essentiel pour de nombreuses cultures.** D'autres insectes interviennent dans la reproduction sexuée des plantes (pollinisation entomogame*) tels les mouches et les coléoptères, les guêpes, les papillons et autres insectes. Viennent ensuite les oiseaux, les chauve-souris, les marsupiaux et autres rongeurs dont le rôle pollinisateur est inexistant sous nos latitudes.

Pour le colza par exemple, la teneur en huile est dépendante de l'activité fécondatrice des abeilles.

Enfin, 10 % des espèces végétales sont pollinisées principalement ou exclusivement par le vent (pollinisation anémophile, littéralement « qui aime le vent) comme les céréales (maïs, seigle). Chez d'autres cultures comme le blé, le soja, l'autopollinisation passive est le mode dominant de vexion du pollen. A noter que pour le colza, la teneur en huile est dépendante de l'activité fécondatrice des abeilles.

Dans une journée, une abeille domestique peut butiner 700 fleurs en moyenne. Si l'on multiplie par 20 000 butineuses d'une même ruche, c'est 14 millions de fleurs qui sont visitées quotidiennement. A l'échelle d'un rucher de 5 colonies, on atteint 70 millions de fleurs pollinisées par jour.

▶ Une parfaite pollinisatrice

La morphologie des abeilles est particulièrement bien adaptée à la pollinisation car leur corps est recouvert de poils dont beaucoup sont branchus. Les grains de pollen, qui ne mesurent que quelques dizaines de microns, s'ancrent bien et en très grand nombre dans leur pilosité. Ainsi, toutes barbouillées de poussière jaune, les abeilles déposent des quantités considérables de pollen sur les stigmates en quelques visites.

D'autre part, **leur comportement de butinage augmente l'efficacité de la pollinisation**, en particulier lorsque les plantes d'une même espèce sont monoïques (éloignées les unes des autres avec des fleurs mâles et des fleurs femelles) comme le melon ou la pastèque. Fidèle à une seule espèce végétale au cours d'un même voyage, la butineuse optimise les transferts de pollen entre les fleurs par fécondation croisée, évitant ainsi l'auto-fécondation et par suite la dégénérescence par consanguinité.

“Beaucoup d'espèces végétales dépendent largement ou exclusivement des abeilles pour assurer leur fécondation. On peut citer des essences forestières comme certaines rosacées (alisier, aubépine, églantier, merisier, sorbier), des érables, des cornouillers, des espèces ligneuses comme les genêts, les cistes et hélianthèmes, des éricacées (airelle, arbousier, bruyère, callune), des lamiacées (romarin, thym), et aussi des espèces pérennes herbacées comme les sauges et les orchidées. Seules les abeilles, en réalisant cette pollinisation croisée, contribuent à réduire les risques de dégénérescence par consanguinité. Elles assurent donc la survie de très nombreuses espèces végétales et de tout le cortège de vie sauvage (oiseaux, rongeurs, mammifères) qui leur est associé.” B. Vaissière *

Il arrive cependant qu'au cours d'un même voyage, les abeilles visitent différentes espèces. Ces erreurs conduisent à des dépôts de pollen de différentes espèces sur un même stigmate, favorisant ainsi les croisements entre espèces, élément important de l'évolution végétale.

Et puisque les chiffres parlent parfois mieux que les mots pour apprécier la valeur pourtant inestimable du rôle de l'abeille, en voilà 1 à inscrire en rouge sur le compte débiteur de l'humanité : estimée en 94 , la contribution des abeilles au PIB mondial avoisinait les 117 milliards de dollars. (Source : Robert Costanza et autres - Journal Nature 387,253-259).

VERITABLE PÉNURIE DES INSECTES POLLINISATEURS

INDISPENSABLES À LA PRODUCTION AGRICOLE

► Une b n vole g n reuse

La grande majorit  des productions agricoles a besoin de l'abeille pour pouvoir  tre rentable, que ce soit en quantit  ou en qualit . Un melon bien pollinis  a un taux de sucres nettement sup rieur et une conservation beaucoup plus longue.

L'abeille, fort rentable, intervient dans la pollinisation de tr s nombreuses cultures, comme les rosac es fruiti res (abricotier, amandier, cerisier, fraisier, p cher, poirier, pommier, prunier), les cucurbitac es (courgette, melon, past que), les solan es (tomate, poivron), le kiwi, les cultures ol agineuses (colza, tournesol) et prot agineuses (f verole), dans la production de semences de nombreux l gumes et condiments (artichaut, chou, fenouil, oignon, persil, poireau, scarole et fris e) et de cultures fourrag res (luzerne, tr fle).

Dans le cas du cerisier, le r le des abeilles est essentiel pour v hiculer le pollen au moment de la floraison : 4   6 ruches par hectare sont n cessaires pour apporter une pollinisation suffisante. Dans le Sud-ouest par exemple, une exploitation apicole transhume plus de 600 ruches qu'elle diss mine chaque ann e en moins de 3 jours dans les vergers de kiwis car sans d'abeilles, pas de kiwis de taille commercialisable !

Concernant la « culture porte-graines » de l'oignon, des chercheurs de l'INRA ont mis r cemment au point une m thodologie qui **a montr  que la pollinisation par les abeilles contribue pour 66 % de la production de semences**. Au-del  du simple rendement, la qualit  germinative des graines issues des fleurs visit es par les abeilles est sup rieure de plus de 10%   celle des graines produites par les fleurs pollinis es par le vent ; 10% qui font la diff rence, pour l'agriculteur, entre profit et perte !

L'exemple de la Luzerne

Cette l gumineuse fourrag re offre un double int r t en agriculture : d'une part, elle fixe l'azote de l'air, ce qui lui permet de pousser dans des sols pauvres et d' tre enfouie dans le sol pour l'enrichir   la place d'un engrais ; d'autre part, l'ensemble de la plante est riche en prot ines, ce qui en fait un aliment int ressant pour le b tail. Le fruit forme une gousse renfermant un nombre variable de graines.

La production de semence de luzerne d pend presque exclusivement des insectes pollinisateurs et plus particuli rement des abeilles sauvages qui supportent, mieux que les abeilles domestiques, la violence du choc de la colonne sexuelle qui heurte la t te de l'insecte, lorsque celui-ci "d clenche" la fleur !

L'exemple du pommier

Chez le pommier, la production des fruits et la r gularit  de leur forme d pend de la pollinisation par les abeilles et principalement l'abeille domestique. La f condation et donc la production de fruits, ne s'op rent correctement que s'il y a f condation crois e entre un arbre d'une vari t  pollinisatrice et un arbre d'une vari t  r ceptrice (vari t  commerciale sur laquelle on r colte les fruits).

► Transhumances : quand les apiculteurs ne veulent ou ne peuvent plus fournir !

Except  dans les zones de grandes cultures o  les relations entre agriculteurs et apiculteurs sont parfois **tendues en raison des probl mes d'intoxications li s   certains pesticides b n ficiant pourtant, du moins jusqu'  leur suspension, d'Autorisation de Mise sur le March **, l'entente tourne au beau fixe dans les zones plus prot g es, d s qu'il s'agit pour un agriculteur d'accueillir des ruches dans ses champs. D'ailleurs, les demandes de mise   disposition

de colonies d'abeilles se font de plus en plus pressantes, notamment de la part des arboriculteurs ou des maraîchers. Pour les apiculteurs, cette activité peut représenter un enjeu économique non négligeable à condition que l'exploitant agricole se montre prudent et rigoureux ...en termes de traitements phytosanitaires.

L'exemple des fraisiers est révélateur d'une situation alarmante. Manquant d'insectes pollinisateurs, les producteurs de fraises ont tenté de remplacer les abeilles par des Bombus (bourdons). Mais, ces derniers abîment la plante et altèrent la qualité du fruit. L'abeille s'avère donc indispensable à la pollinisation des fraisiers.

Avec une pénurie d'abeilles, due principalement aux produits phytosanitaires et à l'intensification de l'agriculture, et le fait que de très nombreux apiculteurs comme Jacqueline Gastal * (Lot-et-Garonne) refusent de transhumer sur les cultures arboricoles imprégnées de produits chimiques ou à proximité d'essais OGM en plein champ, le système de la pollinisation entomophile se trouve largement perturbé au détriment de la profession agricole elle-même.

L'affaiblissement du cheptel apicole engendre des pertes de productions bien réelles, particulièrement en fruits et graines.

Aux Etats-Unis, la production des amandes a chuté de 30%.

Si la pénurie des insectes pollinisateurs se poursuit en France, combien coûtera alors notre kilo de pommes ou de melons dans quelques années ? Quel sera le menu de nos repas ?

▶ **ALARM : un programme d'évaluation qui porte bien son nom !**

ALARM (Assessing Large-scale environmental Risks for biodiversity with tested Methods - www.alarmproject.net) est la plus grosse étude jamais mise en place en Europe, à laquelle participent **26 pays. Démarrée en 2004, elle a pour but, d'ici 2009, d'évaluer les risques qui pèsent sur la biodiversité dans son ensemble (terrestre et aquatique) avec des méthodes éprouvées. ALARM comprend 4 modules : changements climatiques, produits chimiques, espèces invasives et pollinisateurs.**

Pour le module pollinisateurs, il s'agit d'une part, d'évaluer l'évolution récente des populations de pollinisateurs pour confirmer leur déclin et le quantifier, d'autre part, de mesurer l'impact potentiel de ce déclin sur l'agriculture européenne et la flore sauvage.

L'INRA vient de mettre au point une méthodologie pour mesurer l'incidence des insectes pollinisateurs sur le rendement et la qualité des productions en termes économiques et agronomiques ; une méthodologie qui prend en compte la part de pollinisation effectuée par la fleur elle-même, par le vent et par les insectes.

L'INRA Avignon coordonne les travaux sur l'évaluation de l'impact de la faune pollinisatrice avec en 2005 une étude sur le melon en France, la fraise en Allemagne, le sarrasin en Pologne, le colza de printemps en Suède et la févérole au Royaume-Uni.

En attendant les résultats de cette étude et les éventuelles décisions qui s'ensuivront, il est temps de réagir, d'informer les publics sur ces questions environnementales de plus en plus inquiétantes, et de favoriser une véritable évolution de l'agriculture plus respectueuse de l'environnement

A consulter :

Pesticides agriculture et environnement

Expertise scientifique collective

« Réduire l'utilisation des pesticides et limiter leurs impacts environnementaux »

INRA / CEMAGREF - 15 décembre 2005

http://www.inra.fr/presse/pesticides_agriculture_et_environnement_reduire_l_utilisation_des_pesticides_et_limiter_leurs_impacts_environnementaux

« L'ABEILLE, SENTINELLE DE L'ENVIRONNEMENT »

Comme nous pouvons nous en rendre compte dans les pages de ce dossier, l'abeille et les apiculteurs nous interpellent sur des problématiques sociétales majeures :

- l'urgente nécessité de sauvegarder la biodiversité végétale, et plus largement notre environnement
- l'indispensable évolution vers une agriculture durable et raisonnable,
- la préservation du lien homme-nature.

C'est dans le but de sensibiliser les populations urbaines que l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) lance une grande opération nationale et européenne destinée à placer, au coeur de nos villes, l'abeille en tant que "Sentinelle de l'Environnement".

Lancée fin 2005, cette action de sensibilisation compte, à ce jour, 3 partenaires : la Région Languedoc-Roussillon avec l'installation, le 9 décembre dernier, de 6 ruches sur les toits de son bâtiment à Montpellier, la Ville de Nantes et l'agence de communication Anatome.

Vecteur de communication, tant pour les apiculteurs que pour les partenaires publics ou privés qui souhaitent apporter des réponses concrètes aux problèmes environnementaux, l'abeille devient ainsi le moyen de sensibiliser les zones urbaines où se concentre la majorité de nos populations.

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES ENTREPRISES AU SECOURS DES ABEILLES

▶ Une action concrète et salvatrice pour l'environnement

Avec ce projet, l'UNAF souhaite rapprocher l'abeille des citoyens grâce à l'installation de colonies d'abeilles dans les villes. Les lieux possibles d'installation de ruches sont multiples et variés : toits, terrasses, espaces verts et jardins publics se prêtent parfaitement à l'accueil et aux besoins des abeilles. " Depuis l'utilisation massive des produits phytosanitaires, les insectes ont tendance à trouver refuge en ville ", témoigne Ronan Dantec *, adjoint à la Ville de Nantes, chargé de l'environnement et du développement durable. **L'UNAF propose donc son savoir-faire à toute collectivité ou entreprise dans le but de rapprocher l'homme de la nature.**

Des ruchers d'abeilles existent déjà dans nos grandes agglomérations sur les toits d'institutions publiques, chez les particuliers ou dans les entreprises. Force est de constater, suite à des analyses de pollens et de miels ⁽¹⁾, que les produits sont d'aussi bonne qualité que dans les zones rurales.

▶ Un partenariat facile à gérer

Sur la base d'une convention de 3 ans renouvelable, l'UNAF prend en charge la gestion du rucher de l'institution partenaire. Elle procède à l'installation, au suivi des ruches et à la récolte du miel. En étroite relation avec ses syndicats adhérents locaux, l'UNAF confie les visites régulières d'entretien à un apiculteur proche du lieu d'installation. C'est au cours de ces visites que sont assurés le renouvellement du matériel, le suivi et le traitement des ruches. Un numéro de téléphone est mis à la disposition de la collectivité ou de l'entreprise pour tout appel d'urgence.

Une fois par an, l'UNAF procède à l'extraction et à la récolte du miel.

⁽¹⁾ Analyses toxicologiques Laboratoire Central de la Préfecture de Police de Paris en annexe 6

Les opérations d'installation et de récolte donnent lieu à un événement élaboré de concert avec le partenaire. C'est au cours de ces manifestations que le citoyen est invité à participer, à observer, à s'informer auprès des apiculteurs et, bien sûr, à goûter le miel de sa ville.

▶ **Les sentinelles au travail**

Installées dans des ruches aux couleurs de l'institution, les abeilles butinent dans un rayon de 3 km. Elles ramènent chaque jour à la ruche le nectar et le pollen de plus de 225 000 fleurs présentes dans leur champ d'action. C'est à partir de l'analyse des miels et pollens effectuée chaque année que l'on met en évidence l'évolution de la flore et la disparition ou l'apparition de nouvelles espèces. C'est au cours des visites régulières effectuées par l'apiculteur que l'état de santé de la colonie (nombre d'abeilles, importance de la ponte, taux de mortalité, etc...) nous livre le bulletin de santé de l'environnement dans lequel elles évoluent.

L'UNAF propose aussi l'installation d'une balance qui permet de contrôler à distance l'évolution quotidienne de la miellée et d'en informer le grand public.

▶ **Une action de sensibilisation et de communication**

Déchargée de tous soucis d'entretien et de suivi des abeilles, la collectivité ou l'entreprise est largement gagnante en reconnaissance et notoriété.

Par le biais d'une activité populaire appréciée du grand public, elle manifeste concrètement son intérêt pour l'environnement et bénéficie d'un vecteur de communication original. Elle dispose, bien entendu, de sa récolte conditionnée et livrée en pots à l'issue de l'extraction.

L'UNAF médiatise, au niveau national et européen, les informations relatives à chaque partenaire (installations, récoltes, résultats d'analyses, réactions du grand public, etc...) ; établit des comparatifs sur la qualité et l'importance des miels récoltés par chacun.

Le grand public a régulièrement accès à ces informations via le site web de l'UNAF (www.unaf-apiculture.info) ou du partenaire concerné, au travers d'articles consacrés aux " Sentinelles de l'Environnement " dans le journal « Abeilles et Fleurs » diffusé à 15000 exemplaires, lors des congrès nationaux de l'UNAF et via les actions presse. Apimondia, organisé par L'UNAF, à Montpellier en 2009, donnera l'occasion d'un bilan qui sera communiqué aux apiculteurs du monde entier.

Les événements d'installation et de récolte peuvent revêtir plusieurs formes en fonction des souhaits du partenaire :

- . Organisation de conférences, d'expositions, d'interventions dans les écoles, de projections de documentaires liés à l'apiculture ou à l'environnement
- . Peinture des ruches au visuel de l'institution ou de l'entreprise
- . Retransmission en direct sur grand écran de l'installation (lorsque le lieu d'installation n'est pas accessible au public)
- . Installation, extraction et récolte en public, événements au cours desquels les commentaires sensibilisateurs des apiculteurs permettent au citoyen de mieux connaître l'écosystème dont il fait partie
- . Conditionnement personnalisé (étiquettes au visuel de l'institution)
- . Captation audiovisuelle des installations et récoltes avec réalisation d'un DVD
- . Mise en place de moyens vidéo (webcam) pour suivre l'évolution des abeilles et retransmission sur borne et/ou internet

L'UNAF travaille, d'ores et déjà, à la création d'un label européen avec d'autres partenaires apicoles européens. Ce label serait accordé aux villes françaises et européennes participant à l'opération, favorisant ainsi la sauvegarde de l'environnement et, en particulier la biodiversité au cœur des cités et des campagnes.

Contacts presse : UNAF - Henri Clément et Renée Garaud (Annexe 1)

TROIS PREMIERS PARTENAIRES

► **La Région Languedoc-Roussillon, premier partenaire de l'opération "L'Abeille, Sentinelle de l'Environnement"**

"Les sentinelles de l'environnement, une opération de communication ? Parfaitement ! Au sens le plus noble et utile du terme. Nous sommes les premiers, en France, à faire ce geste, simple et plein de sens. De même nous accueillerons, en 2009, Apimondia. Tout cela ne peut que contribuer à rappeler en permanence que l'environnement doit être l'une des préoccupations permanentes et majeures des pouvoirs publics comme de chaque citoyen."

Georges Frêche

Président de la Région Languedoc-Roussillon

La Région Languedoc-Roussillon, fermement engagée sur la voie du développement durable, voit, dans son partenariat avec l'UNAF, un moyen moderne et original de contrôler le degré de pollution et de délivrer un message d'espoir et d'appel à la vigilance. Elle fut ainsi la première institution de France à installer sur son toit, réparties dans 6 ruches, 350 000 "Sentinelles de l'Environnement".

Montpellier accueillera APIMONDIA 2009

La Région Languedoc-Roussillon a également apporté son soutien à l'UNAF dans un autre contexte lorsque celle-ci s'est rendu au 39ème Congrès International APIMONDIA en août 2005 à Dublin pour y défendre la candidature française, celle de Montpellier, face à cinq villes concurrentes (Mendoza, Grenade, Vienne, Sofia et Madrid). C'est finalement Montpellier qui accueillera APIMONDIA en 2009.

Une région apicole

Avec 1864 apiculteurs, la région LR fait partie des grandes régions productrices de France pour une production moyenne de 1000 à 1500 tonnes et une valeur de 6 à 7 millions d'euros par an.

Engagée pour le développement durable

Le développement durable correspond à une réforme en profondeur de la société ; la mise en oeuvre d'une telle politique devra être transversale à toutes les actions menées par la Région. C'est pourquoi, l'une de ses priorités est la mise en place de l'Agenda 21 appelé aussi "Actions pour le 21ème siècle", adopté au Sommet de la Terre à Rio en 92 et confirmé à Johannesburg en 2002. C'est dans ce cadre que s'inscrira la politique environnementale spécifique de la Région Languedoc-Roussillon.

Dix millions d'euros pour les énergies renouvelables en 2006

Face à deux défis majeurs que sont le renchérissement des énergies d'origine fossile et le choc énergétique et économique attendu d'ici 2015-2020, la réduction de 5,2% d'ici 2012 des émissions de gaz à effet de serre par rapport à leur niveau de 1990 (Protocole de Kyoto 1997), la Région Languedoc-Roussillon consent un effort sans précédent en votant un Fonds régional d'investissement de 10 millions d'euros pour la diversification des ressources énergétiques d'origine renouvelable et la diminution significative des émissions de gaz à effet de serre.

Contact presse Région Languedoc-Roussillon

Direction de la Communication - Tél : 04 67 22 81 31 - e-mail : presse@cr-languedocroussillon.fr

► **La Ville de Nantes**

Le partenariat "Sentinelles de l'Environnement" développé avec l'UNAF par la Ville de Nantes fait partie d'une action globale, impulsée dès 2001, avec la mise en place d'un "rucher école" à la Maison de l'Apiculture de Nantes dans le Parc des Oblates. Ouverte au grand public, elle est gérée par l'UNAPLA*, syndicat adhérent de l'UNAF et permet de former 40 à 45 apiculteurs par an ; elle participe ainsi au maintien du nombre de ruches en Loire Atlantique, malgré les problèmes liés à l'emploi des pesticides dans les cultures.

C'est en 2003, que fut installé un rucher sur le toit du Théâtre Graslin, au centre de Nantes, une démarche fort appréciée du grand public. Mais c'est depuis 25 ans que les premiers ruchers ont

pris place dans les principaux parcs de la ville (Blotereau et Chanterie) et au Jardin des Plantes. Les récoltes de miel sont en partie offertes au Théâtre et aux artistes qui y font escale sous l'appellation « Miel de la Diva », et sont vendues au Nantais, attachés à ce miel symbolique, lors des journées du Patrimoine et 2 jours par semaine à la Maison de l'Apiculture, pour financer ses nombreuses activités.

Il faut dire que Nantes bénéficie d'un patrimoine culturel impressionnant en matière apicole : nombreuses sont les portes et façades de maisons qui reprennent l'emblème de l'abeille. La ville compte plus de 90 apiculteurs amateurs.

En 2003, Nantes a organisé un lâcher de papillons au printemps ; cet événement a permis d'attirer l'attention sur un déséquilibre environnemental majeur.

Côté biodiversité, la Ville compte plus de 1000 hectares "d'écosystèmes naturels urbains" (entendez espaces verts et jardins) qui ont, bien sûr, besoin d'abeilles pour bien fonctionner. Nantes bénéficie aussi d'une zone naturelle en lisière du centre-ville classé Natura 2000.

" Il faut maintenir et développer ces "coulées vertes" qui permettent d'entretenir le lien entre nos différentes zones naturelles, notamment celles liées au rivières, dans le but de permettre le bon fonctionnement d'un écosystème naturel urbain. Par ailleurs, la réduction de l'usage des produits phytosanitaires est pour nous une priorité. Nous développons dans nos parcs et jardins la protection biologique intégrée " **déclare Ronan Dantec *, adjoint à la ville de Nantes, chargé de l'environnement et du développement durable.**

Au Parc de la Roseraie, tous les produits phytosanitaires sont proscrits et depuis 2005, largement réduits au Jardin des Plantes.

Un nouveau projet à l'Ecole Vétérinaire de Nantes vise à utiliser l'abeille comme indicateur de l'état des campagnes. Montant du budget : 40 000 euros, pour étudier les effets nocifs des pesticides dans le sol et dans l'air lors des semis. Des modules d'enseignement sont aussi programmés sur l'abeille et l'apiculture à l'attention des étudiants vétérinaires.

C'est donc depuis de nombreuses années que la ville de Nantes soutient activement l'apiculture et accueille, dans ses lieux publics, les « Sentinelles de l'Environnement ».

Contact presse Ville de Nantes

Ronan Dantec au 06 15 04 11 23 - Service des Elus : 02 40 41 66 14

e-mail : ronan.dantec@mairie-nantes.fr

▶ **L'Agence Anatome**

L'agence ANATOMIE, 1ère agence française spécialisée en communication publique, présente à Paris, Montpellier, Marseille, Lyon et Limoges, soutient bénévolement l'UNAF et contribue désormais à élaborer sa nouvelle politique de communication. Une ruche, installée dans le bureau de l'agence parisienne, témoigne du profond attachement de son PDG à l'apiculture et au monde des abeilles.

Contact presse Agence Anatome

Henri Meynadier - Tél : 01 55 28 19 19 - e-mail : h.meynadier@anatome.fr

D'autres partenariats sont actuellement en cours d'élaboration avec plusieurs grandes villes, départements et régions de France. Les nouveaux partenaires « Sentinelles de l'Environnement » seront prochainement présents sur le site web de l'UNAF.

L'ABEILLE VIT MIEUX EN VILLE

Depuis la seconde guerre mondiale, l'abeille subit les effets des produits phytosanitaires et dans de nombreuses régions, son avenir est incertain.

Même si cela peut paraître paradoxal, les colonies d'abeilles vivent aujourd'hui mieux en ville en raison de l'absence de traitements phytosanitaires, d'une température légèrement supérieure à celle de la campagne et d'un enchaînement de floraisons souvent plus régulier qui permet un butinage plus long sur une grande diversité de fleurs. « *Les abeilles produisent fort bien et expriment une vitalité rassurante* » affirme Jean Paucton * responsable des ruchers de la Villette et de l'Opéra à Paris.

D'ailleurs, le nombre de ruches en ville augmente un peu plus chaque année pour atteindre en 2004, à Paris, les 200 à 300 unités !

► **L'abeille produit mieux en ville que dans beaucoup de campagnes françaises**

Loïc Leray *, apiculteur en Pays de Loire et Président de l'UNAPLA * (Union Nationale des Apiculteurs des Pays de Loire Atlantique), est catégorique à ce sujet : « *J'entretiens des ruches en ville depuis 20 ans ! Avant il n'y avait pas de différence entre les productions urbaines et celles de la campagne mais depuis l'apparition des pesticides, on assiste à une dégradation des ruchers en milieu rural. En ville, la production de miel est devenue largement supérieure à celle de la campagne ; il n'y a pas non plus de mortalité d'abeilles l'hiver.* »

Selon l'étude des Services Vétérinaires de Nantes (encadré ci-dessous), on observe une absence de mortalité hivernale et un rendement à la ruche en plein centre ville, sur les toits du Théâtre Graslin, bien meilleur qu'il ne l'est à 30 km en rase campagne.

Au Théâtre Graslin, pour 2005, on note un très bon comportement des colonies et une moyenne à la ruche d'environ 40 kg contre une moyenne de 7 kg en rase campagne.

Chaque année est effectuée une enquête hivernale auprès des adhérents de l'UNAPLA entre les ruches des villes et celles des campagnes :

En 2003	campagne 40% de perte	ville 6% de perte
En 2004	35%	5%
En 2005	33%	6%

Les paysages végétaux urbains sont tous artificiels mais ces plantations, effectuées pour des raisons esthétiques ou en raison des avantages offerts par certaines espèces résistantes aux pollutions atmosphériques, permettent l'introduction d'espèces exotiques parfois très intéressantes pour leur production nectarifère.

► **« Le miel de mon village ! »**

Lorsque l'apiculteur urbain analyse son miel, il prend conscience de la grande diversité de la flore urbaines ⁽¹⁾. Au cours d'une année, 4 miels différents peuvent être récoltés sans transhumance sur une même ruche. Selon la période, le cerisier, l'acacia ou le marronnier, par exemple, sera dominant et produira un miel spécifique.

Parfois, le miel des villes a un côté exogène. Les graines tropicales introduites dans les jardins au retour d'un voyage à l'étranger, produisent des nectars et pollens peu habituels sous nos climats et donc des miels aux saveurs exotiques.

Ainsi, les africains qui rentrent chez eux, achètent un pot de miel à Saint-Denis et le présentent à leur famille en disant "C'est le miel de mon village".

⁽¹⁾ Analyses des miels de l'Opéra de Paris en annexe 7

► Une ruche dans votre bureau ?

Pourquoi pas ? C'est très tendance !

Fervent défenseur des abeilles et de l'apiculture, Henri Meynadier, Président Directeur Général de l'agence ANATOMIE* (1ère agence spécialisée en communication publique en France), soutient vigoureusement l'UNAF* face aux grosses machines publicitaires des firmes de pesticides.

C'est un soir de mai 2005, dans son agence parisienne qu'Henri Meynadier a décidé d'installer une ruche, et fait appel à Henri Clément, Président de l'UNAF. Le lendemain matin, découvrant les repères de leur nouveau domicile, les abeilles surprisent les salariés de l'agence qui adoptèrent instantanément leurs nouvelles locataires.

L'extraction du miel des ruches s'est effectuée en public avec le concours des apiculteurs parisiens de l'UNAF : les premières coulées d'une récolte de 38 kilos de miel de fleurs parisiennes ont fait la joie des invités !

Ces « butineuses des Grands Boulevards » ont à leur disposition 2 cours végétalisés en bas de leur ruche et, si le cœur leur en dit, il leur suffit de parcourir 500 mètres pour faire leur récolte de nectar dans les allées du Père Lachaise et leurs 50 hectares de verdure. « *J'aime bien les observer et m'interroger sur l'origine de leurs petites pelotes de pollens colorés, tout en passant des communications téléphoniques très sérieuses* », confie Henri Meynadier.

Déstressant les abeilles ? Certainement !

► Le plaisir apicole à la portée de tous !

Comme l'écrit Henri Clément, dans son livre « Une ruche au jardin », « ...cette activité vous détendra, sans aucun doute, du stress de nos vies trépidantes. Entretenir 2 ou 3 ruches génère avant tout du plaisir. Plaisir d'observer l'évolution de la nature au fil des saisons. Plaisir d'accompagner le développement de sa colonie selon les différents cycles. Plaisir de récolter son propre miel et d'en faire profiter la famille et ses amis. Avec passion et sérénité. »

► Créer sa ruche en toute convivialité

L'apiculture de loisirs est régie par quelques règles, inscrites dans le code rural à l'article 211-6 qui déterminent la distance à observer entre la ruche et les voisins ou la voie publique. Ces distances sont définies au plan départemental par des arrêtés préfectoraux, elles dépendent des spécificités géographiques et de l'habitat.

Tout rucher, même composé d'une seule ruche, doit faire l'objet **d'une déclaration à la Direction Départementale des Services Vétérinaires**. Une assurance « responsabilité civile » est conseillée.

La maîtrise des techniques apicoles de base est fondamentale car elle évite des maladroites susceptibles de rendre les abeilles agressives. Le mieux est de contacter le syndicat apicole le plus proche pour obtenir les conseils utiles d'un apiculteur ou suivre un stage d'initiation.

Le rucher nécessite 4 visites par an, au bon moment, au fil des saisons, sans aucune obligation d'habiter le lieu où il est implanté. Des petits gestes de convivialité seront les bienvenus : prévenir les voisins de la présence d'une ruche, offrir un pot de miel de temps en temps, ...

Enfin, il est bon de suivre une séance de désensibilisation en cas d'allergie au venin d'abeille.

Et puisque l'on parle piqûres, notons qu'il existe **des « abeilles douces »**. Les abeilles de race Buckfast, de souches bien sélectionnées, sont particulièrement douces mais il est fortement conseillé de privilégier des lignées douces d'abeilles locales, mieux adaptées au biotope.

Coût de l'opération : entre 150 et 200 euros pour une reine, un essaim, une ruche, l'enfumoir ⁽¹⁾, la combinaison avec le livre de conseils indispensables.

Si l'UNAF assure, pour les collectivités et les entreprises, le suivi de leur rucher, elle peut proposer aux particuliers, désireux d'installer une ruche dans leur jardin, l'aide d'un apiculteur bénévole.

⁽¹⁾ L'enfumoir dégage une fumée permettant à l'apiculteur de maîtriser le comportement des abeilles. Il accompagne toutes interventions sur une ruche.

DES « RUCHERS-ÉCOLES » **AU « MIEL BÉTON »**

Plus traditionnels que le projet « Sentinelle de l'Environnement », **les « ruchers-écoles » gardent toute leur place dans le domaine de la sensibilisation à l'abeille et à l'apiculture.** Le plus souvent gérés par les syndicats apicoles départementaux, **ils sont le lien à l'essentiel**, la découverte du fonctionnement des écosystèmes, ou de leur dysfonctionnement, la nécessité de protéger l'abeille pollinisatrice pour préserver la biodiversité.

Moins didactiques que les ruchers pédagogiques et sur fond d'utopie réaliste, les créations d'Olivier Darné * sensibilisent, elles aussi, les citoyens à la condition de l'abeille et de l'apiculture d'aujourd'hui. Faisons-nous une idée du mental d'acier de cet homme, créateur du parti-poétique, en l'écoutant : *« La croissance étant devenue le moteur du monde et l'appauvrissement des ressources, une conséquence irréversible, nous avançons joyeusement et fatalement dans le mur. C'est peut-être à chacun d'entre nous de fabriquer des freins pour remettre à plus tard ce jour promis où les hommes, avec le sourire, s'écraseront lamentablement contre le mur que, quotidiennement, ils construisent devant eux. Courage restons ! Freinons. »*

▶ **Informer, éduquer, former : un besoin urgent**

La formation, l'éducation, la sensibilisation des nouvelles générations, peu importe le terme et la méthode, est un besoin urgent.

Une enquête du Conseil Européen des Jeunes Agriculteurs, conduite auprès de 2400 enfants européens, a révélé que 51 % d'entre eux ne connaissaient pas l'origine du sucre et 60 % ne reliaient pas le pain à la farine et au blé.

▶ **Des ruchers-écoles trop souvent complets**

Découvrons et faisons découvrir ces nombreux bénévoles qui éduquent le citoyen aux joies de la campagne, aux jeux du miel autour des ruches et des abeilles. Mais qui sont-ils ? Combien sont-ils à recevoir régulièrement des élèves, des parents, des seniors ? A quel rythme et pour quelles subventions travaillent-ils à familiariser des centaines de personnes au goût exquis du miel, comme ce fut le cas en Ile-et-Vilaine le 11 septembre dernier ? Ils n'étaient pas moins de 500 à se succéder, en un seul après-midi, pour assister à la désoperculation des cadres puis à leur passage dans l'extracteur et voir enfin couler le miel dans le maturateur.

Généralement, les ruchers pédagogiques sont complets un an à l'avance, que ce soit en formation d'adultes ou sensibilisation d'enfants. La demande est forte, l'offre fait ce qu'elle peut...

Pour obtenir les coordonnées d'un rucher-école, contacter les syndicats départementaux dont la liste est en annexe 3.

Quelques ruchers pédagogiques en France :

▶ **Le rucher-école du Syndicat Apicole de la Gironde *** (Cestas) possède une salle de cours, un musée de l'abeille et une miellerie. Il dispense des cours presque toutes les semaines, de février à fin septembre.

▶ Un important rucher-école, **celui de l'Ecole Nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA) *** de la commune de Maison-Alfort. Géré à la fois par l'UNAF et le Groupement Syndicat Apicole du Val de Marne, ce rucher est mis à disposition des professeurs, un de ses objectifs consistant à offrir aux vétérinaires une spécialisation valorisante.

▶ Les 2 autres écoles vétérinaires nationales * ont également leur propre rucher-école : **Nantes et Lyon.**

▶ **La Maison de l'Apiculture à Nantes ***

▶ **2 ruchers-écoles célèbres et fort anciens à Paris :**

- **le rucher-école des Jardins du Luxembourg *** qui fête cette année ses **150 ans**, réservé à la formation ou au perfectionnement d'adultes et de seniors,

- **et celui du Parc Georges Brassens *** dans le **15ème arrondissement** qui fête **ses 20 ans cette année**, dédié aux enfants résidant à Paris.

Ils sont gérés par la Société Centrale d'Apiculture (SCA) * qui fête en 2006 ses 150 ans et dont le nouveau président est Gilles Baudaert.

Chacun sa fête :

- **autour du 16/09/06**, le rucher du Luxembourg fêtera ses 150 ans à l'Orangerie. *Entrée libre*

- **les 30/09 et 1er/10/06**, le rucher G. Brassens fêtera son 20ème anniversaire. *De belles expositions en perspective ! Entrée libre*

▶ **« L'erreur est urbaine ! »**

Olivier Darné * est graphiculteur, c'est à dire éleveur d'images et d'abeilles.

Depuis le principe même de la graphiculture, devenu «cultivateur du ciel», il interroge le milieu urbain avec pour outils et véhicules des rencontres, images, miel et abeilles.

Il expérimente depuis bientôt 10 ans, l'image, le son et les espaces publics comme un terrain de jeux et de batailles.

Curieux par nature, c'est assez naturellement qu'il pose au printemps 1997 une ruche de 80 000 abeilles sur le toit de son atelier, au milieu des 80 000 habitants de sa ville. Le mouvement de pollinisation des villes est engagé, la relation ville-nature interrogée ; peut-être trouverons-nous là les moyens d'aller voir ailleurs si nous y sommes.

Les saisons passent, les questions se croisent, les esprits s'illuminent et les abeilles butinent jusqu'à récolter le miel d'un paysage urbain devenu «Miel Béton», appellation d'origine, une image.

Les images alors se succèdent et l'expérimentation se poursuit sur le toit de la mairie de Saint-Denis qui accueille son rucher expérimental en 2000.

De récentes installations d'«Usiruches» et de «Butineurs urbains» permettent aujourd'hui de répondre aux questions sur les colonies d'ouvrières à même les trottoirs de la ville. Depuis plusieurs saisons, avec des installations ou des résidences comme «La Galeruche», «L'erreur est urbaine ! », «**Un retour d'ouvrières**», entre **Paris, Aubervilliers, Saint-Denis, la biennale Art Grandeur Nature, le Festival Paris Quartier d'été, le Point éphémère en 2005 et aujourd'hui en résidence à Roubaix, le graphiculteur ouvre des champs d'expérimentations qui portent à la fois sur la nature de la ville, son urbanisation, ses flux, ses logiques de production, son organisation sociale et ainsi, donc, finalement : le genre urbain.**

Par O. Darné

▶ **« Zones Sensibles en Ile de France »**

Actuellement se met en place une mission de recherche pluridisciplinaire avec Gérard Arnold *, chercheur au CNRS ainsi qu'un anthropologue, un sociologue, un urbaniste architecte et ethno-botaniste autour du principe de "Pollinisation de la ville" mis en œuvre par Olivier Darné à travers plusieurs villes de France. Ce projet intitulé "Zones sensibles" devrait permettre sur 4 années d'inviter les chercheurs à enquêter et prospecter dans l'espace public afin d'établir des analyses superposées d'aménagement du territoire, biodiversité botanique et culturelle avec l'abeille comme bio et socio-indicateur entre l'urbain, le péri-urbain et les zones rurales. Une histoire de l'homme et de sa ruche, la ville racontée par l'abeille.

Plus d'infos entre janvier et février 2006 sur www.parti-poetique.org

Contact presse : Olivier Darné au 06 08 60 56 41 - e-mail : olivier.darne@wanadoo.fr

L'ABEILLE ET L'HOMME **EN DANGER**

L'Abeille. Fusible de l'Environnement

*Le déclin brutal de la production apicole
Les abeilles en souffrance
Poncho Maïs, Reach, OGM et Loi d'Orientation Agricole
Les revendications de l'UNAF*

Note sur le Droit des Pesticides par Maître B. Fau

D'abord l'Abeille... puis l'Homme

*" L'homme traite sa mère la terre, son père le ciel,
comme des choses à acheter, à piller, à vendre.
Son appétit dévorera la terre, il ne laissera derrière lui qu'un désert.
Qu'est-ce que l'homme sans les bêtes ?
Tout ce qui arrive à la terre arrive au fils de la terre.
Si les hommes crachent sur le sol, ils crachent sur eux-mêmes.
La terre n'appartient pas à l'homme, l'homme appartient à la terre."*

SEATTLE, chef indien (1854)
qui répond au gouvernement américain
qui lui propose d'abandonner ses terres en échange d'une réserve.

Contacts presse

Henri CLEMENT, Président de l'UNAF

Tél : 06 83 52 47 11

e-mail : clement.henri@wanadoo.fr

Françoise BOISSY - O'Sources Relations Presse

Attachée de presse

Tél : 04 67 02 89 52 - 06 15 74 76 20 - e-mail : fboissy@osources.com

Visuels libres de droits à télécharger sur : <http://www.unaf-apiculture.info>

L'ABEILLE, LE FUSIBLE DE L'ENVIRONNEMENT

Taxé de « productiviste » par quelques agriculteurs ou fabricants de pesticides qui dénoncent les transhumances annuelles des abeilles dans les champs comme cause de leur affaiblissement, le monde apicole français serait-il donc devenu son propre bourreau ?

La profession perd aujourd'hui 1000 apiculteurs par an. Elle doit supporter une baisse de 30 à 50% de sa production et des niveaux de mortalité de cheptel multipliés par quatre ou cinq, voire plus depuis 10 ans.

Si les apiculteurs, et donc les colonies d'abeilles, se raréfient, qui, à l'avenir, pourra assurer la pollinisation des légumes, des oléagineux et des fruits ? Sans compter la sauvegarde de milliers de plantes sauvages participant au maintien d'une biodiversité si importante et partout menacée.

Alors que certains produits comme le « Gaucho » et le « Régent » risquent d'être à nouveau autorisés avec la nouvelle Loi d'Orientation Agricole, d'autres molécules (ou insecticides en enrobage de semences) apparaissent sous de nouveaux noms.

Les apiculteurs poursuivent leur combat avec des moyens réduits pour parvenir à prouver l'origine chimique indiscutable des intoxications aiguës et chroniques dont leurs abeilles sont victimes et faire respecter les directives européennes pourtant en vigueur.

Un exemple parmi tant d'autres de la désespérance des apiculteurs : mis en place par les pouvoirs publics en 2003, le « Réseau d'observation des troubles des abeilles » visant à réaliser notamment les « études poussières » sur la dispersion, dans l'environnement, des semis enrobés de pesticides au sortir des semoirs -un réseau qui a bien fonctionné dans le cas des intoxications du Cherne fonctionne plus aujourd'hui, sous prétexte d'un « manque de moyens »....

LE DÉCLIN BRUTAL DE LA PRODUCTION APICOLE

▶ Chute des productions entre 1994 et 2004

Il faut remonter aux années 70/80 pour faire état d'une véritable liesse des apiculteurs face à l'implantation massive de colza et de tournesol, perçue comme une aubaine ! Très nectarifères, ces 2 plantes ont permis une augmentation incomparable des rendements de miel à la ruche.

Une euphorie qui a duré jusqu'aux premières hécatombes d'abeilles intoxiquées par les traitements phytosanitaires dans les années 90.

Selon l'Audit de la filière miel (Gem/Oniflor), le rendement moyen par ruche d'un apiculteur professionnel est passé de 30 kg/ruche en 1997 à 24kg /ruche en 2004 et ce, malgré l'évolution de la pratique apicole prenant en considération les risques liés aux intoxications (abandon fréquent des miellées dangereuses...). La production nationale est passée de 32 000 tonnes en 1995 à moins de 25 000 tonnes en 2003 (avec des baisses de 30 à 80 % dans les régions de grandes cultures).

Entre 1994 et 2004, le nombre d'apiculteurs a diminué de 17,8 % soit 15 000 apiculteurs de moins en 10 ans. Plus de 1000 apiculteurs disparaissent chaque année en France. Cette hémorragie concerne en premier lieu les petits producteurs qui contribuent au développement local dans les zones rurales ainsi qu'au maintien de la biodiversité par la pollinisation. Pratiquant souvent la vente directe au consommateur, ils représentent un lien privilégié de proximité avec les consommateurs et le vivier de l'apiculture professionnelle.

Il est peut-être encore temps de réagir !

▶ Diversité des facteurs : du naturel au chimique

Les apiculteurs connaissent bien les différents facteurs qui défient les abeilles depuis longtemps : la sécheresse, l'humidité, les conséquences de l'évolution du paysage (monoculture, suppression des haies...), les pathologies traditionnelles (loques, nosérose, varroa pour les plus virulents).

Mais ne nous y trompons pas !

* Les astérisques renvoient aux annexes 1 et 2 "Contacts"

Ces causes naturelles et humaines ne suffisent pas à expliquer la surmortalité des abeilles, apparue dans les années 93/94, parallèlement au développement des nouveaux traitements phytosanitaires que sont les insecticides neurotoxiques systémiques en enrobage de semences.

Pour protéger les produits incriminés et les bénéfiques qu'ils génèrent, les firmes BAYER et BASF cherchent à noyer le poisson en incriminant le varroa, les pathologies, les virus, la diminution des surfaces de tournesols, la qualité des pollens, les « mauvaises pratiques apicoles » et même les méthodes de transhumances « productivistes » des apiculteurs, un comble !

Le varroa est apparu en France dans les années 80. Même s'il représente une inquiétude pour les apiculteurs, il est aujourd'hui largement jugulé (nombreux témoignages à l'appui). Côté scientifique, une étude des Services Vétérinaires de Nantes (2003), portant sur 250 ruches, a évalué à 6% la mortalité des abeilles en ville et à 40% celle des abeilles en campagne. Sachant que le varroa se fiche pas mal de se retrouver en ville ou dans les champs, ces chiffres démontrent, s'il en était besoin, que la mortalité des abeilles et leur affaiblissement ne sont pas uniquement dus à cet acarien.

Les pathologies et les virus expliquent depuis toujours certaines mortalités et les transhumances s'effectuent depuis près d'un siècle...

► **Le Mal Français des abeilles !**

Les firmes qualifient les problèmes rencontrés par les apiculteurs de « mal français des abeilles ». Comme si, similairement ou identiquement au nuage de Tchernobyl, les intoxications s'arrêtaient à nos frontières, accusant les producteurs hexagonaux d'incompétence.

Or, la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie connaissent à leur tour des hécatombes de colonies, plusieurs centaines de milliers, avec les mêmes symptômes que ceux observés par les français précédemment.

En Belgique, la mortalité d'abeilles dépasse régulièrement les 50%. En Allemagne, où le Régent est autorisé sur colza, les pertes sont sévères.

En revanche, au Luxembourg, où les agriculteurs doivent établir une étude d'impact sur l'environnement avant tout emploi de phytosanitaires, la mortalité d'abeilles demeure comparable à celle qu'elle était dans le passé en Europe, entre 5 et 10 %.

Afin de réagir et de sauvegarder l'activité apicole, les réunions rassemblant les apiculteurs européens sur cette problématique se multiplient.

La prochaine réunion en “off” du groupe miel du Comité d'Organisation des Produits Agricoles* aura lieu sur ce thème, à Paris, au siège de l'UNAF, le 26 janvier 2006.

LES INSECTICIDES : 1ère cause de mortalité des abeilles

► **Petit rappel historique**

1945 : la nouvelle agriculture productiviste se développe pour répondre aux besoins des populations sortant de la guerre. Apparaissent alors les produits phytosanitaires : très grossiers au départ, ils sont répandus en grosses quantités. Dans les années 70, surviennent les premières grosses hécatombes d'abeilles.

1974 : le législateur légifère et interdit les traitements en période de floraison offrant aux apiculteurs et aux abeilles une certaine sérénité jusqu'en 1993/1994.

1994 : une nouvelle génération de produits phytopharmaceutiques apparaît : les insecticides systémiques employés en enrobage de semences. La graine est ainsi enveloppée par une pellicule de produit phytosanitaire qui pénètre à l'intérieur de la pousse ou jeune plante, pour être ensuite véhiculée par la sève et protéger la plante de toute agression, tant au niveau racinaire qu'au niveau aérien.

Si l'enrobage de semence par traitement systémique apparaît, dans un premier temps comme fort séduisant, entraînant une baisse très importante des quantités utilisées à l'hectare, il s'avère incompatible avec la directive européenne en raison de sa durée de vie et de l'extrême toxicité des nouvelles molécules protégeant à l'excès la plante durant tout son développement, de la racine à la fleur. Les surmortalités d'abeilles apparaissent lors des miellées de tournesol et les mortalités hivernales connaissent une augmentation considérable passant de 5 à 10% à plus de 30 voire 40% dans certaines zones.

1999 : le Gaucho (Société Bayer), produit à base d'Imidaclopride, molécule considérée comme toxique pour les abeilles, est enfin interdit sur les cultures de tournesol, ce qui n'empêchera pas certaines coopératives agricoles de le proposer sur l'Internet pendant plus d'un an.

Printemps 2004 : Hervé Gaymard, alors Ministre de l'Agriculture, décide un moratoire interdisant, comme sur le tournesol, l'usage du Gaucho sur les semences de maïs, ainsi que l'insecticide Régent, à base de Fipronil, sur toutes les cultures.

Un "plan poussière" sur l'enrobage des semences, prévu dans la directive 94/37/CE datant de 94, est enfin mis en place (10 ans !). Il s'efforce de réduire les risques d'intoxication constatés lors de la mise en culture comme cela a été le cas dans le sud, au printemps 2003 et 2004, où plusieurs milliers de ruches ont péri, entraînant l'ouverture d'une enquête à Saint-Gaudens.

Parallèlement, le Comité Scientifique et Technique, comité composé d'experts nommés par le Ministère de l'Agriculture, donne raison aux apiculteurs et conclut à un risque préoccupant pour l'abeille tant pour le « Gaucho » que pour le « Régent ».

Aujourd'hui

2006/2007 : les molécules « Imidaclopride » et « Fipronil » sont évaluées au niveau européen. La France, rapporteur du dossier « Fipronil » émet un avis négatif et ne souhaite pas voir cette molécule autorisée mais le lobbying des firmes demeure hyperactif ...

Si, malgré leurs profils toxicologiques incompatibles avec les directives européennes, ces molécules étaient inscrites sur la liste positive européenne, les Etats conserveraient la gestion de la réglementation des homologations par spécificité (usages tournesol, maïs...).

► **Le pot de terre contre le pot de fer !**

L'ensemble des décisions de retrait a été pris par les politiques à la suite du long combat mené par les apiculteurs, en particulier sur le plan juridique.

Résultats :

- le Conseil d'Etat a systématiquement donné raison aux apiculteurs,
- accusés par les firmes à titre personnel, plusieurs dirigeants syndicaux ont systématiquement gagné leur procès,
- les procès intentés par les apiculteurs à l'encontre de 2 coopératives ont été gagnés par les apiculteurs.

Cette lutte, qui a attiré l'attention du grand public sur les risques croissants liés aux pesticides, a nécessité une mobilisation considérable. Les moyens humains comme financiers dont disposait la filière apicole et en particulier l'UNAF, fer de lance de ce combat, étaient microscopiques comparés à la puissance des multinationales disposant de relais, d'agences de communication et de moyens colossaux.

Enfin, l'UNAF s'inquiète des retards pris par la justice. Le tribunal de Toulouse devait rendre son verdict en janvier 2005 sur la plainte déposée par BAYER et BASF à l'encontre du juge Guary de Saint-Gaudens. A ce jour, le jugement n'est toujours pas rendu...

Fortement mobilisés, venus de toutes les régions de France y compris les plus éloignées, les apiculteurs ont manifesté le 13 janvier dernier à Saint-Gaudens afin de soutenir l'action judiciaire et de sensibiliser nos concitoyens aux risques engendrés par les nouveaux produits phytosanitaires et les OGM.

Victimes des insecticides, et non encore indemnisés, les apiculteurs demeurent impuissants face aux énormes campagnes publicitaires menées par les fabricants de pesticides visant à redorer l'image de leurs produits.

LES ABEILLES EN SOUFFRANCE

► Comment les abeilles peuvent-elles s'intoxiquer ?

Par contact, lorsque le traitement phytosanitaire se fait en période de butinage ou quand l'abeille se pose sur une fleur précédemment traitée (par pulvérisation ou systémiquement (voir ci-dessous)).

Par ingestion, lorsque l'abeille prélève du nectar ou du pollen sur des fleurs contaminées par pulvérisation ou utilisation d'un produit systémique avant floraison.

D'autres cas d'intoxications moins marquants peuvent se produire ; par exemple, **lorsque les abeilles récoltent de l'eau contaminée par les roues du pulvérisateur ou bien lors des semis de semences enrobées d'insecticides qui, à la suite des vibrations des semoirs, dispersent dans l'air des poussières intoxicantes. Résultat : 3000 ruches intoxiquées dans le Gers.**

De plus, des suspicions existent d'intoxications de ruches par les poussières de paille lors des récoltes d'orge Régent en 2005.

Pire, une étude financée par la Direction Générale des Fraudes (DGAL), dans le cadre de l'ancien « Réseau d'observation des troubles des abeilles », atteste de la présence de résidus de Fipronil dans des pollens prélevés dans plusieurs secteurs du territoire et de manière plus inquiétante dans plusieurs zones, montagnes ou garrigues, où il n'a jamais été effectué de traitements avec cette molécule. La contamination ne s'arrête donc pas aux seules zones traitées...

► Comment meurent-elles ?

Pour les intoxications aiguës (24/48h), quelques heures après ou le lendemain du traitement, une quantité importante d'abeilles mortes peut être retrouvée devant les ruches ou dans la culture. Il peut y avoir également des larves mortes dans la ruche.

Dans d'autres cas, l'intoxication est chronique et peut se traduire par une dépopulation complète des ruches sans pour autant retrouver d'abeilles mortes en grandes quantités. A force d'avalier du nectar contaminé, en très peu de jours, la butineuse est affectée de troubles de mémoire ou d'orientation et de troubles physiologiques ; les systèmes nerveux, respiratoire ou circulatoire sont touchés, elle ne peut pas regagner sa ruche et finit par mourir.

Autre cas : lorsque la colonie d'abeilles se nourrit l'hiver du pollen récolté sur les maïs traités et donc contaminés, elle s'affaiblit et finit par disparaître. Il s'agit là aussi d'intoxication chronique, une lente intoxication qui n'est pas encore reconnue par les experts.

En effet, malgré la directive européenne 91/414 CE, les essais de toxicité chronique ne sont toujours pas obligatoires pour l'Autorisation de Mise sur le Marché d'un pesticide (APRÈS 15 ANS !). *(Extraits des Commentaires et Perspectives du Rapport du Comité Scientifique et Technique en annexe 4 et original à disposition).*

► Des pesticides dans le pollen et le miel ?

On trouve des traces de pesticides dans les pollens de grandes cultures de tournesol et de maïs qui sont transportés à la ruche, avec une moyenne de 2,5 ppb pour l'Imidaclopride, et qui nourrissent l'abeille l'hiver et la tuent après ingurgitation, de façon chronique.

Concernant la santé humaine, les scientifiques s'accordent à dire que si l'on classait les produits de l'alimentation humaine en fonction de leur teneur en pesticides, le pollen et le miel arriveraient en fin de liste.

Toutefois, en raison de la puissance des molécules incriminées et de leur vaste dispersion dans l'environnement, on ne peut qu'être surpris, jusqu'à ce jour, par l'absence d'analyses révélant

la présence de résidus qui certes ne pourraient qu'être infimes et largement en deçà des Limites Maximales de Résidus (LMR) en vigueur, mais qui conforteraient de manière incontestable la position des apiculteurs, victimes jusque dans leur production elle-même, de l'emploi de ces pesticides irraisonnés.

**L'abeille demeure un filtre, un fusible, une sentinelle qui nous protège.
Protégeons-la à notre tour !**

Un exemple d'intoxication : 3 000 ruches victimes de toxiques dans le Cher

Juillet 2004 : 7 apiculteurs du Cher constatent des troubles graves et subits dans leurs colonies (mortalité, dépopulation, troubles d'ordre neurologique, réduction de l'activité des butineuses). Ils alertent les services vétérinaires du Cher qui viennent faire les prélèvements **4 à 5 jours après les incidents de mortalité (congé du personnel), précision qui a toute son importance lorsque l'on sait que des substances comme l'Imidaclopride et le Fipronil se dégradent très rapidement et disparaissent des cadavres à hauteur de 50% en quelques heures.**

Décembre 2004 : les résultats (positifs en Imidaclopride et Fipronil) sont interprétés par les services de l'Etat (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt et Direction Départementale du Centre et des Services Vétérinaires du Cher) : *« Les analyses, si elles mettent en évidence la présence de certaines substances phytosanitaires (Fipronil, Imidaclopride) ne permettent pas d'identifier une cause unique aux troubles constatés... Les enquêtes de terrain ne permettent pas de tirer des conclusions permettant de lier de façon certaine les troubles constatés avec la présence des substances actives Fipronil et Imidaclopride. »*

Intéressons-nous à l'Imidaclopride. S'il n'est pas possible d'expliquer la mortalité des abeilles par les données de toxicité aiguë (dose toxique administrée en 24 à 48h), en revanche, les données de toxicité chronique (consommation réitérée de doses toxiques sur plusieurs jours) **expliquent totalement cette mortalité.**

Si l'on prenait en compte l'étude faite par l'équipe scientifique des Drs Belzunces* et Suchail de l'INRA à Montfavet, qui évalue la DL 50 chronique (dose toxique létale médiane) pour l'Imidaclopride à 12 picogrammes (pg) par abeille, sur 10 jours de consommation, **la concentration retrouvée dans les cadavres d'abeilles du Cher, de 1,1 microgramme (µg) d'Imidaclopride par kilo d'abeilles, soit 110 pg par abeille, serait équivalente à 92 fois la DL 50 chronique quotidienne !**

Outre le manque évident de connaissances en matière d'apiculture de la part des auteurs du compte-rendu des résultats officiels, -ceux-ci semblant ignorer que 20 jours sont nécessaires à l'abeille adulte pour devenir butineuse !- on ne peut que condamner le manque de respect à l'égard des apiculteurs professionnels taxés de « mauvaises pratiques apicoles comme la mise en place de hausses de façon excessive... ». Comme l'explique Jean-Marie Barbançon *, Docteur vétérinaire spécialisé en apiculture, *« Un maître en apiculture, le regretté Pierre-Jean Prost, avait étudié l'impact du maintien des hausses sur les colonies durant l'hiver : une surconsommation de l'ordre de 300 g, sans aucun effet pernicieux sur les abeilles. L'impact est donc négligeable ! Et encore, l'étude a été conduite pendant l'hivernage. Mais dans le cas du Cher, les colonies travaillaient sur une miellée d'été. »* ⁽¹⁾

Malgré le nombre important de cas d'intoxications d'abeilles en France, avec les molécules Imidaclopride et Fipronil, aucun apiculteur n'a été indemnisé pour les pertes subies et pour le motif de "dommage causé à autrui par des toxiques", les pouvoirs publics faisant tout leur possible pour maintenir la situation bloquée, en refusant d'admettre l'évidence. Et pourtant, chez les apiculteurs, les pertes sont lourdes et difficiles à gérer à tous points de vue (découragement, dépression, ...).

Extraits de l'article tiré de la revue Abeilles et Fleurs numéro 667 - A lire sur le net : www.apiservices.com, rubrique Galerie apicole, sous-rubrique Dossiers (article du 10/12/05).

Contact presse : Monsieur Jean-Marie Barbançon *, Docteur vétérinaire spécialisé en apiculture
Tél : 04 75 53 85 44 - e-mail : jm.barbancon@wanadoo.fr

⁽¹⁾ Schéma du cycle des molécules et de leurs pollutions en annexe 5

► 2005/2006 : 2 années tests pour l'impact des Gaucho/Régent sur les abeilles

L'état du cheptel au printemps et la production 2006 seront des résultats décisifs pour apprécier l'impact des pesticides sur les dépopulations d'abeilles. Pour la première fois, en 2005, les 2 insecticides contestés (Gaucho, Régent) n'ont pas été employés pour traiter les champs de maïs et de tournesol. « *En 2005, les intoxications, les comportements anormaux et les dépopulations observés entre 1996 et 2004 ont disparu dans certaines régions, explique Henri Clément, Président de l'UNAF. Il y a une nette amélioration du cheptel, notamment dans le Sud-Ouest avec des signes de vitalité des colonies qui ne trompent pas mais il faut attendre le début du printemps pour effectuer un premier constat sur les mortalités d'abeilles, puis la fin 2006, pour évaluer la production en raison de la rémanence (persistance) des Régent et Gaucho dans les sols afin de faire un vrai bilan sur l'impact des pesticides en apiculture* »,

Si la situation est en nette amélioration dans le Sud-ouest, elle est moins bonne en Poitou-Charente et Pays de Loire où la sécheresse s'est associée à la rémanence des insecticides (persistance dans les sols) tels que le Gaucho toujours employé sur les céréales à paille.

En Loire-Atlantique, Vendée et Charentes-Maritimes, la perte moyenne de la production par ruche est évaluée à 70% des récoltes de printemps et d'été 2005, « *une situation de crise sans précédent qui s'explique par la sécheresse et la rémanence des pesticides très largement employés dans notre région* », déclare Loïc Leray*, Président de l'Union des Apiculteurs des Pays de Loire-Atlantique.

Claude Poirot *, apiculteur professionnel en Vendée nous apprend des choses intéressantes sur sa récolte en 2005 : « *Encore beaucoup de mortalités sur les cultures traitées Gaucho ; les insecticides en sont évidemment la cause mais il faut aussi tenir compte de la sécheresse. Les abeilles n'ont pas assez butiné, et donc pas ou peu de miel ! Par contre, sur les cultures non traitées en 2004/2005, au Marais par exemple, et malgré la sécheresse importante, j'ai quand même fait 50 kg à la ruche, ce qui correspond à une moitié de récolte normale et c'est déjà satisfaisant ! Mais ce qu'il est important de noter dans ces micro-secteurs non traités, c'est la nette amélioration du comportement des abeilles : habituellement, pendant l'été, elles empêchaient les individus qui ne sont pas aux normes d'entrer dans la ruche, ce comportement n'a pas beaucoup été vu cet été. A l'automne, elles mourraient dans les ruches, fin 2005, la mortalité a été moins forte, plus diffuse ; on a même observé un phénomène important : le blocage de la ponte comme il y a 10 ans ! Mais bon, globalement, on n'a pas fait le miel, à cause de la sécheresse, des rémanences et peut-être des stocks de pesticides mélangés.* »

Le Fipronil dans la vie de tous les jours

Caroline Cox, rend compte des principales études faites dans le monde concernant l'utilisation du Fipronil. Sa synthèse porte sur les données du *Journal of Pesticide Reform*, vol. 25, n°1, printemps 2005, publication de la *Northwest Coalition for Alternative to Pesticides* - www.pesticide.org. En voici quelques éléments :

Le Fipronil est un insecticide (vendu sous le nom de Régent TS en agriculture).

On l'utilise dans les gels et les appâts pour les blattes et les cafards, dans les traitements anti-puces pour animaux de compagnie, dans les produits contre les fourmis, contre les termites, pour l'entretien du gazon et en agriculture.

Les tests faits sur des animaux de laboratoire ont montré que le Fipronil entraînait chez eux des conduites agressives, des dommages rénaux, des altérations radicales dans le fonctionnement de la thyroïde. **Les bébés dont les mères ont été exposées au Fipronil durant la grossesse sont plus petits que les autres et leur maturation sexuelle sera plus tardive.**

L'Agence de Protection de l'Environnement des Etats-Unis a classé le Fipronil dans les carcinogènes (produit susceptible de causer le cancer) parce que des animaux de laboratoire exposés au Fipronil ont développé des tumeurs bénignes et malignes de la thyroïde. **Un des produits issus de la décomposition du Fipronil par la lumière (le fipronil-désulfinyl) est 10 fois plus toxique que le Fipronil lui-même. Les humains caressant leur chien traité avec un produit à base de Fipronil s'exposent eux-mêmes au Fipronil.** La rémanence de cet insecticide sur les animaux est au minimum de 56 jours. Le Fipronil a été détecté dans des rivières de Louisiane à proximité des rizières dans lesquelles on l'utilisait. On en a aussi détecté dans un cours d'eau urbain de Washington. **Le Fipronil est toxique pour les oiseaux, les lézards, les poissons, les crustacés, les abeilles et d'autres animaux.**

Voir partie « *L'abeille...puis l'homme* ».

PONCHO-MAÏS, LOI D'ORIENTATION AGRICOLE, REACH, OGM

Demain, quel environnement pour nos abeilles ?

► Après le « Gaucho », le « Poncho » ?

Après l'Imidaclopride,

L'Imidaclopride est la matière active du « Gaucho » dont les Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) pour les traitements tournesol et maïs ont été respectivement retirées en 1999 et en 2004. Le Gaucho reste encore employé en enrobage de semences sur betterave et sur céréales à paille, malgré la demande de retrait formulée par les apiculteurs. L'Imidaclopride, est également utilisée, encore aujourd'hui, en traitement aérien pour l'arboriculture sous l'appellation « Confidor »,

Après le Fipronil,

Le Fipronil est la matière active du « Régent » qui a succédé au « Gaucho », pour les traitements tournesol et maïs, et dont l'Autorisation Provisoire de Vente (APV) pour tout usage agricole, a été suspendue en 2004 et n'est plus utilisée en raison des risques majeurs pour l'environnement,

Se profilent 2 nouvelles molécules, le thiamétoxam et la clothianidine.

Compte-tenu de leur profil toxicologique, ces deux molécules, elles aussi, insecticides de la famille des néo-nicotinoïdes et neurotoxiques, tout comme l'Imidaclopride (molécule du Gaucho), ne devraient pas être homologuées si la directive européenne 91/414 est respectée.

Leur durée de vie dans le sol est bien trop longue et leur quotient de risque très largement supérieur à la norme européenne. Mais la pression des firmes et de certains agriculteurs, en particulier de certains maïsiculteurs, est forte...

Monsieur Bussereau, Ministre de l'Agriculture a confié à l'AFSSA une expertise d'évaluation des risques toxicologiques du Poncho-Maïs, ce nouveau produit de traitement des semences de maïs à base de Clothianidine.

Cette expertise devrait être remise courant mars 2006.

Le Ministre de l'Agriculture a déclaré à la Confédération Paysanne que si les conclusions sur la silhouette toxicologique du Poncho-Maïs étaient similaires à l'Imidaclopride (Gaucho) et au Fipronil (Régent), il ne l'homologuerait pas.

La Coordination des Apiculteurs, s'étonne toutefois que l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale, la Commission des Toxiques, dont le Groupe Abeilles a été supprimé en 2004, et le Comité Scientifique ne soient pas également consultés.

Ne recommençons pas les mêmes erreurs : l'affaire « Gaucho » sur maïs et tournesol, qui a duré plus de 7 ans, a mis en évidence les carences des procédures en vigueur qui ne disposent pas de moyens véritables, tant sur le plan financier qu'humain, pour procéder à une évaluation rigoureuse du dossier d'homologation élaboré par les firmes.

Les études post-homologation ont coûté aux contribuables européens plusieurs millions d'euros de financement en recherches scientifiques.

► Loi d'Orientation Agricole : le Ministre s'engage

Que dit la loi votée le 22/12/05 et promulguée le 5/01/06 ?

Cette loi, votée selon la procédure d'urgence, prévoit, sous le titre « *Répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs - Améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des produits* » (!), que les produits phytosanitaires, disposant de simples autorisations précaires dites Autorisations Provisoires de Vente (APV) et contenant des substances actives existant avant 1993, vont bénéficier de plein droit d'Autorisations de Mise sur le Marché complètes (AMM) jusqu'en 2011 sans nouvelle évaluation.

Ainsi tous les produits bénéficiant d'une ancienne APV, en cours ou même caduque, qui auraient dû obligatoirement sans cette nouvelle loi, faire l'objet avant d'être mis sur le marché, d'une nouvelle évaluation par l'administration en fonction des critères actuels très sévères de la Directive européenne 93-414 (innocuité à l'égard de la santé humaine, animale et de l'environnement selon le standard de la directive), vont bénéficier directement, sans contrôle et du seul fait de cette loi, d'une AMM de plein effet.

L'ambiguïté de cette nouvelle loi pouvait, en effet, laisser craindre une remise sur le marché du Régent et Gaucho (maïs et tournesol), ce qui avait justifié les interrogations de l'UNAF. Par une lettre, reçue le 23/01/06 et adressée personnellement à Henri Clément, Président de l'UNAF, Monsieur Dominique Bussereau, Ministre de l'Agriculture, lève toutes les inquiétudes et confirme que, ni le Régent, ni le Gaucho (maïs et tournesol) ne seront ré-autorisés.

Toutefois, il est probable que la LOA ne soit pas conforme à la Directive européenne qui ne permet la délivrance d'une AMM qu'après un contrôle complet et beaucoup plus strict que celui effectué pour les APV.

La commission européenne, qui a entrepris une mission de contrôle sur des milliers de produits à potentialité toxique dans les années 90, n'a pas encore étudié les molécules Fipronil et Imidaclopride (substances actives du Régent et du Gaucho) et rien ne permet de dire quand elle le fera.

Les apiculteurs ont bien saisi que le législateur a été poussé à prolonger les APV jusqu'en 2011 parce que ni l'administration, ni les firmes ne veulent procéder à la réévaluation des Autorisations Provisoires de Vente en fonction des critères actuels d'innocuité de la Directive européenne.

En effet, l'administration ne dispose ni des hommes, ni des moyens à affecter à une telle mission qui est considérable compte tenu des milliers de produits à réévaluer, Les fabricants, de leur côté, ne veulent pas investir dans des contrôles d'innocuité selon le standard actuel, qui génèreraient un coût important et risqueraient de disqualifier certains produits commercialement porteurs.

Les Agriculteurs sont hélas les premiers à faire les frais de cette politique d'évaluation, car ils sont directement exposés aux dangers de ces nouvelles molécules. Cette agrochimie mal maîtrisée met donc en péril la biodiversité et, en bout de chaîne, l'homme lui même.

▶ **Le Programme Reach : budget revu à la baisse**

Le programme Reach, avait pour objectif premier d'évaluer les risques liés à tous les éléments qui constituent notre environnement, afin d'éliminer par la suite, toutes les substances qui seraient susceptibles d'engendrer un risque jugé inacceptable en terme de santé et/ou d'environnement. **Ses objectifs initiaux ont été largement minorés et les produits phytosanitaires ont été rapidement écartés de son champ d'application. Enfin, de 13 milliards initialement prévus, le budget 2006 a été réduit pour plafonner finalement à 2 milliards d'euros.**

▶ **Les abeilles et les OGM**

Depuis plusieurs années, les apiculteurs demandent au Ministère de l'Agriculture de faire réaliser, par des organismes publics indépendants, des études scientifiques susceptibles d'étudier les effets potentiels des cultures OGM sur les colonies d'abeilles. En vain...

Cependant, les recherches réalisées en Angleterre indiquent une mortalité précoce des abeilles et un amoindrissement du nombre d'abeilles dans les cultures génétiquement modifiées.

En outre, l'abeille, de par ses qualités remarquables d'agent pollinisateur représente une véritable menace pour les promoteurs des OGM car elle peut disséminer les gènes d'une plante modifiée à

une autre plante de la même famille mais, non modifiée... et ce à 3 km à la ronde... Une vraie trouble fête dont les transgéniques se passeraient bien.

Selon un récent rapport de Charles Benbrook publié dans le Northwest Science et l'Environmental Policy Center, la plantation de 220 millions d'hectares de maïs, soja et coton génétiquement modifiés au Etats-Unis depuis 1996 a entraîné une augmentation de l'utilisation de pesticides d'environ 23 000 tonnes.

Enfin, des projets sont en cours au Japon pour rendre des plantes auto-fertiles et pour créer des plantes sans fleur chaque fois que l'on peut se passer de graine !

LES REVENDICATIONS DE L'UNAF

L'UNAF demande au Ministère de l'Agriculture de se montrer ferme et déterminé lors de l'évaluation du « Fipronil » par la commission de Bruxelles.

L'UNAF demande au Ministère de l'Agriculture le retrait de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) du Gaucho sur les semences de céréales à paille (blé, orge).

Avec une rémanence évaluée à 3 ans, le Gaucho peut être absorbé par les cultures de maïs, tournesol et colza ou plantes sauvages, même non traitées, qui suivent les céréales à paille, qui, elles, ont été traitées.

Ainsi, un maïs, un tournesol ou un colza planté après une céréale traitée Gaucho (insecticide toujours autorisé sur le blé et l'orge) contient au niveau de la fleur assez de pesticides pour empoisonner de façon chronique les abeilles à l'année n+1.

De plus, suintant parfois des tiges et des feuilles des végétaux traités Gaucho, des sécrétions sucrées (miellats), butinées par les abeilles, peuvent présenter des risques importants de toxicité.

L'UNAF demande que le GROUPE METHODOLOGIE « ECOTOXICOLOGIE » , mis en place par la Commission des Toxiques puisse effectivement rendre sa copie - initialement prévue pour décembre 2004 - avant la fin de l'année 2006, de manière à ce que ces tests soient obligatoirement effectués lors des prochaines procédures d'homologation.

Sous l'impulsion des apiculteurs, le Ministère de l'Agriculture s'était engagé dans la voie de la sagesse en créant un groupe de travail « Méthodologie Écotoxicologie », qui s'est vu donner pour mission de définir de manière uniforme les protocoles des tests toxicologiques énumérés par la Directive européenne afin de garantir l'innocuité des produits (effets sur larves, comportement de butinage, longévité, ...), de couper court aux divergences d'opinion sur l'efficacité des contrôles opérés par les fabricants eux-mêmes.

Ces travaux devaient mettre fin à l'affrontement des 2 « écoles » qui s'affrontent dans le domaine de l'évaluation des risques : celle des apiculteurs qui souhaitent rendre compte des effets létaux mais aussi des effets de troubles du comportement, et « l'école » des firmes, beaucoup plus indulgente, qui ne veut considérer que les effets létaux.

Enfin, l'UNAF revendique une procédure d'homologation des pesticides comparable à celle utilisée pour les médicaments.

La monoculture du maïs :
une aberration agronomique
aux conséquences environnementales graves.

Pour les apiculteurs, les pertes de production de maïs en 2005, que les agriculteurs expliquent par la suppression des pesticides Gaucho et Régent, sont plutôt dues à :

- l'utilisation année après année des produits de la famille des carbamates (composé chimique insecticide),
- la progression des principaux parasites connus du maïs malgré l'usage des produits Gaucho et Régent, usages encore massifs en 2004 en raison de l'autorisation d'écoulement des nombreux stocks de produits,
- le choix de l'herbe Ray-grass comme préculture au maïs qui privilégie le développement du taupin (parasite),
- l'absence de rotation des cultures ou bien des rotations trop courtes, qui favorisent le développement de parasites et empêchent leur élimination naturelle,
- la sécheresse.

NOTE SUR LE DROIT DES PESTICIDES

Bernard FAU, Avocat à la Cour
Ancien Premier Secrétaire de la Conférence
des Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation
Chargé de Cours à l'Université de Paris II- Panthéon-Assas

Le droit des pesticides s'est construit sur un antagonisme entre la banalisation de l'agrochimie, avatar du productivisme agricole imposé par l'Après-guerre et l'émergence puis la prédominance actuelle d'un souci de protection de la santé publique et de l'environnement.

L'évolution hésitante de ce droit national puis européen traduit les contradictions d'une société industrielle et marchande pour qui tout à la fois, ces pesticides protègent des fléaux de la nature, selon une étymologie sans équivoque (les « variae pestes » des Géorgiques de Virgile), et peuvent devenir eux-mêmes des fléaux s'ils sont mal maîtrisés.

Acteur fragile de la biosphère, l'abeille est au cœur de ce dilemme juridique.

Elle y a toujours occupé une place importante, non forcément en raison de sa propre capacité productive mais en raison du rôle d'intérêt public - de « service public » pourrait-on dire - qu'elle joue de manière primordiale dans la pollinisation des espèces végétales, envisagée selon la préoccupation du moment, comme un instrument d'optimisation des rendements ou comme une garantie de la diversité des espèces.

▶ L'évolution du Droit en matière de pesticides / 1943 - 1980

Jusqu'à une époque très récente, c'est une législation du milieu des années quarante (loi du 2 novembre 1943) qui avait établi un marché des pesticides où coexistaient un processus administratif d'homologations décennales délivrées aux fabricants sur des critères que l'on peut schématiquement présenter comme découlant d'un rapport bénéfice/risque, et des autorisations provisoires plus limitées dans le temps, délivrées dans des situations d'évaluation plus incertaines.

Ce parcours administratif, auquel des moyens étatiques médiocres ont été dédiés, se trouvait fondé sur une déclaration unilatérale du risque par le pétitionnaire dans un dossier soumis aux **avis d'organes consultatifs auxquels les fabricants se sont progressivement trouvés associés dans un souci de partenariat : une commission d'étude de la toxicité et un comité d'homologation. Le système a montré au fil du temps son essoufflement devant une demande industrielle croissante et beaucoup plus complexe, accueillie par l'Etat avec une confiance d'autant plus explicable lorsque cette demande émanait de sociétés d'Etat.**

Dans le même temps, au milieu des années soixante dix, le mode de traitement par voie de pulvérisation des cultures, le plus répandu, avait désigné la petite faune pollinisatrice comme la victime d'actions pesticides dont elle n'était pas la cible et pour répondre au risque d'hécatombe, une réglementation toujours en vigueur, prohibant les traitements en période de floraison, a été mise au point sur la proposition des apiculteurs.

▶ La lente adaptation du droit français à la Directive européenne de 1991

La matière a alors été bouleversée par la construction européenne et l'adoption de la directive 91/414/CEE du 5 juillet 1991 dont on peut dire à grands traits qu'elle abandonne l'évaluation par le rapport bénéfice/risque au profit de l'exigence objective d'une innocuité des produits à l'égard de la santé de l'homme, de l'animal et de la protection de l'environnement.

L'innocuité n'est pas envisagée comme une notion subjective et abstraite par le texte européen, mais par référence à un standard réglementaire précis impliquant, à l'égard de la santé humaine, des espèces animales - notamment des abeilles qui font l'objet d'un soin tout particulier - et de l'environnement, la satisfaction d'un arsenal de contrôles et de résultats précisément définis dans les annexes de la directive.

Il s'agit d'une règle à la fois plus sévère et plus précise que le très discuté principe de précaution qui a fait plus tard son apparition dans notre droit environnemental national avec la loi Barnier, même si le Conseil d'Etat a depuis lors conjugué harmonieusement ce principe avec les exigences de la directive, dans un arrêt du 29 décembre 1999.

La directive et ses annexes ont été, avec retard, transposées en droit français par un décret du 5 mai 1994 et un très volumineux arrêté ministériel du 6 septembre 1994.

La loi de 1943 et le décret du 5 mai 1994 ont été depuis lors codifiés dans le nouveau Code rural en 2002 dont les prescriptions sont assorties de lourdes sanctions pénales.

▶ **Revirement du Droit français avec la Loi d'Orientation Agricole (fin 2005)**

L'affaire du GAUCHO qui a mis en débat l'inadéquation d'un produit pesticide de création ancienne avec les exigences réglementaires nouvelles, a illustré la difficile mutation de la pratique administrative et industrielle au plan national, a été le révélateur des résistances opposées à l'esprit et à la lettre du texte européen.

Elle a permis d'envisager des causes de ces résistances : d'une part une impuissance technique de l'autorité publique faute de moyens et de structures, à remplir effectivement la mission de contrôle imposée par la directive et d'autre part une réticence des acteurs industriels à investir dans des contrôles de mise à niveau de leurs produits au regard d'un standard actuel pouvant éventuellement conduire à la disqualification de produits phares au plan commercial.

Pour trancher ce débat, **le Conseil d'Etat a joué un rôle fondamental de clarification par trois arrêts successifs**, le 29 décembre 1999, le 9 octobre 2002 et le 31 mars 2004, dans des litiges concernant l'innocuité des pesticides à l'égard des abeilles.

Les acquis essentiels ont consisté dans l'affirmation par le Conseil d'Etat de l'applicabilité du standard nouveau aux produits anciennement homologués (29 décembre 1999), dans l'affirmation de l'obligation pour l'Etat d'interdire toute autorisation de mise sur le marché et de retirer les autorisations pour tout produit ne satisfaisant pas au standard nouveau (9 octobre 2002) et dans l'affirmation de l'obligation pour l'Etat, de justifier que les évaluations du nouveau standard ont réellement été effectuées avec succès (31 mars 2004).

L'existence de sanctions pénales qui assortissent les prescriptions légales ont conduit à l'ouverture des instructions pénales dont la Presse s'est largement faite l'écho à propos du GAUCHO à partir de l'année 2001 et à propos du REGENT TS à partir de l'année 2003.

Au plan des autorisations, l'utilisation du GAUCHO est désormais interdite sur les cultures de tournesol (1999) et de maïs (2004) qui présentent un intérêt particulier pour les abeilles cependant que le REGENT TS, et plus généralement les produits de traitement agricoles à base de fipronil, sont désormais également interdits (2004 & 2005).

Lourdes des contraintes administratives qui traduisent l'importance des enjeux en termes de santé de l'homme, du règne animal et de protection de l'environnement, les décisions du Conseil d'Etat n'ont pas constitué l'aboutissement final de l'évolution du droit interne.

==> La loi d'orientation agricole du 22 décembre 2005 a en effet profondément remanié des dispositions essentielles du Code rural relatives aux produits pesticides, sous réserve des décisions de justice déjà intervenues, en introduisant une pérennisation d'autorisations provisoires jusqu'en 2011, en prévoyant une remise en vigueur d'autorisations provisoires devenues caduques et même en supprimant toute référence à des exigences de contrôle imposées par le Code de la santé publique pour les produits les plus toxiques.

L'observateur ne peut que marquer son inquiétude devant un revirement qui traduit plus un souci d'adapter la loi aux contingences administratives et économiques, que d'adapter les fonctionnements administratifs aux impératifs sanitaires et environnementaux d'aujourd'hui.

D'ABORD L'ABEILLE... PUIS L'HOMME

Depuis 10 ans, des milliards d'abeilles ont fait, et font toujours, les frais d'une nouvelle génération de pesticides très toxiques dont la dangerosité ne fait désormais plus de doutes et dépasse largement le cadre de l'apiculture. Le verdict scientifique est sans appel : toxiques, non seulement pour les abeilles, ces insecticides le sont pour l'environnement (l'eau et les sols) ainsi que pour la santé humaine.

Deux laboratoires (CNRS Vernaison et Orléans) se sont penchés sur d'éventuels effets néfastes de pesticides au regard de la santé humaine ; leur quantité a été jugée non significative mais pour quelle toxicité, aiguë ou chronique ?

Le rapport de 2003 de l'Inspection Générale des Affaires Sociales a dénoncé l'absence de prise en compte des pollutions chroniques. La France est reconnue comme étant très en retard en ce domaine.

« Une étude récente montre que 20% des cancers sont liés à des facteurs environnementaux. Ceci explique, entre autre, l'accroissement des cancers dans la population mais aussi l'augmentation du nombre de cancers chez les jeunes enfants et in utero », explique le Dr Luc P. Belzunces *, Directeur de l'UMR 406 - INRA/Avignon
(Source : Etude de l'Université of Massachussets/septembre 2005 à disposition)

Les produits phytosanitaires et la santé humaine

Extraits de la conférence du Professeur Belpomme (Université de Paris)
proposée dans le cadre du 15ème Colloque National de l'Apiculture Française

Qu'est-ce qu'un produit phytosanitaire ? C'est un produit à usage agricole ou domestique employé contre des parasites d'origine animale ou végétale.

En Europe, il existe environ 600 pesticides pour un total de 9 000 spécialités ; et dans le monde, 1 500 produits actifs pour 30 000 spécialités. **Le marché global pour la France représentait, en 2000, 28 milliards de dollars. Les pesticides de synthèse représentent donc un marché économique majeur.**

▶ Comment agissent les pesticides au niveau sanitaire et écologique ?

Les pesticides sont des produits CMR, mutagènes et reprotoxiques. Pour tuer un insecte, les insecticides agissent par neurotoxicité, en inhibant certaines enzymes du système nerveux. Le Fipronil inhibe une enzyme qui s'appelle « gaba » (un récepteur particulier), ce qui provoque la mort de l'insecte. Le problème est que cette neurotoxicité n'est pas du tout spécifique aux insectes : un certain nombre d'animaux et de plantes aquatiques, de petits mammifères et d'oiseaux peuvent en mourir.

Au plan toxicologique, il est nécessaire de distinguer 2 types de toxicité : la toxicité aiguë et la toxicité chronique ; la mieux connue est la toxicité aiguë. C'est elle qui, par exemple, a été mise en évidence avec le Fipronil dans le cas des abeilles. On mesure la dose toxique « létale 50 » (DL50) qui correspond à la dose capable de tuer 50 % des animaux, soit dans le cas des abeilles, 50 % d'entre elles.

Pour éviter que l'homme soit malade, on détermine une norme réglementaire en choisissant un seuil à ne pas dépasser. En revanche, en ce qui concerne la toxicité chronique (qui provient de la répétition des doses), il n'y a pas de seuil de dose. Ce n'est pas l'intensité des doses qui compte mais la répétition des doses. Autrement dit, des doses infinitésimales, si elles sont répétées pendant une durée d'exposition trop prolongée chez l'homme, peuvent induire un certain nombre de maladies.

▶ Quelles sont les maladies ?

Il y a 3 mécanismes d'action principaux des pesticides : premièrement, l'action mutagénique, c'est-à-dire l'altération structurelle des gènes de nos cellules. Les gènes sont des petits micro-ordinateurs situés dans nos chromosomes. Lorsqu'ils sont altérés (mutés), la cellule ne fonctionne plus normalement. Les pesticides peuvent créer des mutations même à faible dose ; qui dit mutations dit cancers. Or, c'est ce que l'on observe aujourd'hui avec certitude chez l'homme.

Deuxièmement, les pesticides induisent des perturbations endocriniennes, à l'origine de malformations congénitales et de stérilité. C'est ce que l'on observe aujourd'hui chez les enfants d'agriculteurs. Troisièmement, les pesticides peuvent provoquer une atteinte directe du système nerveux, par un mécanisme d'inhibition enzymatique comparable à ce que font les pesticides au niveau des insectes. Un tel mécanisme rend compte de l'apparition de maladies dégénératives du cerveau, et même d'une baisse de QI chez les enfants d'agriculteurs.

C'est véritablement la fable de l'arroseur arrosé, puisque les victimes en sont les agriculteurs eux-mêmes et leurs enfants. Aucune norme réglementaire ne peut protéger l'organisme humain contre la toxicité chronique induite de ces produits.

▶ **Quels sont les effets sanitaires des pesticides sur l'homme ?**

Le Fipronil peut entraîner, pour ce qui est de la toxicité aiguë (voie respiratoire ou alimentaire), des maux de tête, des convulsions et des nausées. Pour la toxicité chronique, c'est la durée d'exposition aux facteurs de risque qui est à considérer. Les études sont longues et très coûteuses. Elles n'ont pas été réalisées en France, mais l'ont été à l'étranger, notamment aux Etats-Unis et dans de nombreux pays du Nord de l'Europe.

Les débats concernant les pesticides sont devenus politiques, voire polémiques car on nie ou dénie la vérité scientifique, et cela d'autant plus facilement que la plupart des recherches est réalisée à l'étranger et que les scientifiques français qui lisent les publications internationales sont peu nombreux.

▶ **Quels sont les types de cancers et autres maladies neurologiques causés par les pesticides ?**

Indiscutablement, les cancers des testicules chez les jeunes adultes et en particulier chez les enfants d'agriculteurs (cela est démontré au niveau de l'épidémiologie).

Il y a aussi certaines leucémies, certains lymphomes, certaines tumeurs cérébrales selon des études anglo-américaines et canadiennes.

Chaque année, il y a 1 % en plus de cancer chez l'enfant en Europe. Les pesticides sont aussi certainement à l'origine de certaines infertilités masculines : on admet que 15 % des couples n'ont pas d'enfant pour cause d'infertilité, dont la moitié provient d'une stérilité masculine. Or, avant la seconde guerre mondiale, l'infertilité masculine n'existait quasiment pas.

Les pesticides peuvent enfin provoquer des maladies du système nerveux telles que la maladie de Parkinson chez des jeunes adultes.

Aujourd'hui, on peut affirmer qu'une relation existe entre pesticides et cancers, maladie de Parkinson chez les sujets jeunes, malformations congénitales de l'appareil reproducteur et infertilité masculine.

▶ **Que risque t-il de se passer ?**

L'utilisation de pesticides entraîne une stérilisation des sols car on détruit les bactéries, champignons et vers de terre qui s'y trouvent et qui sont indispensables à la constitution de l'humus. En outre, cette utilisation crée des résistances : en 1938, 7 insectes étaient résistants aux pesticides ; en 1954, 23 sont résistants ; en 1982, 432 le sont. De plus, nous détruisons la faune et la flore en créant des ruptures biologiques comme en témoigne la mort des abeilles.

Le problème n'est pas de savoir si dans 50 ans nous aurons encore du miel. le problème principal concerne la fécondation des fleurs ; si nous continuons à tuer les abeilles. nous n'aurons plus ni fleurs, ni fruits. Le cancer, la santé publique, l'écologie ne sont ni de droite ni de gauche. Notre débat actuel n'est plus adapté à la gravité des problèmes qui se posent. La mort des abeilles est un problème majeur, mais c'est la partie émergente d'un iceberg beaucoup plus alarmant.

Le Professeur Belpomme, oncologue éminent, est, avec le Professeur Luc Montanier, sommité mondiale qui a découvert le virus du sida, à l'initiative de l'Appel de Paris, déclaration historique et incontournable sur les dangers sanitaires de la pollution chimique. Signataires prestigieux et rigoureux : François Jacob, Jean Dausset, tous 2 prix Nobel, les professeurs Jean Bernard, Lucien Israël, Yves Coppens, ... Site Internet : www.appel.artac.info/petition

LA RUCHE AUX TRÉSORS

Les Miels - Les Pollens - La Propolis
La Gelée Royale - La Cire - Le Venin

ET L'APITHERAPIE

Qu'est-ce que l'apiculture ?

*Prendre la grappe d'or sur un arbre posée,
Sur de beaux rayons blonds la tenir balancée,
Incertaine, inquiète, immobile pourtant ;
Eterniser peut-être un essaim d'un printemps ;
Aimer le miel, les fleurs, leur suprême harmonie ;
Ecouter du rucher les chansons infinies ;
Suivre, cruter, soigner, seul, sans fin, sans retard ;
Savoir tout observer d'un simple et sûr regard.
Faire un travail exquis, plein de crainte et de charme,
Sécher des fleurs toutes les larmes
De l'apiculteur, voilà la passion,
Voilà son bien, sa vie et son ambition.*

ALFRED DE MUSSET

Contacts presse

Henri CLEMENT, Président de l'UNAF

Tél : 06 83 52 47 11

e-mail : clement.henri@wanadoo.fr

Françoise BOISSY - O'Sources Relations Presse

Attachée de presse

Tél : 04 67 02 89 52 - 06 15 74 76 20 - e-mail : fboissy@osources.com

Visuels libres de droits à télécharger sur : <http://www.unaf-apiculture.info>

LA RUCHE AUX TRÉSORS

Miels, pollens, gelée royale, propolis, cire, venin, hydromel sont les bijoux parfaits que l'abeille, sociale et généreuse, nous laisse prélever dans l'intimité de sa ruche. L'homme y trouve son plaisir, son bien-être. Quoi de plus essentiel ?

Un peu d'histoire

Depuis les temps les plus reculés, l'homme s'est intéressé aux abeilles, à leurs produits. Le document le plus ancien à ce sujet est une peinture rupestre découverte en Espagne, datant de l'époque néolithique et représentant un homme récoltant le miel.

On a aussi trouvé des tablettes d'argile de la culture mésopotamienne (2700 av. notre ère) mentionnant le miel comme médicament.

Des découvertes récentes permettent d'affirmer que l'emploi du miel était connu sur les côtes nord-ouest de l'Europe (Allemagne et Danemark aujourd'hui) depuis l'âge du cuivre (1500 av. notre ère).

Dès la période préhistorique, les îles britanniques connurent une apiculture domestique primitive avec des abeilles vivant à l'état sauvage dans les bois.

Selon l'historien grec Hérodote (484-420 av. notre ère), de grandes quantités de miel étaient produites sur les côtes d'Afrique du Nord.

Des égyptiens aux indous, il semble que, de tous temps, l'homme ait apprécié le miel, aliment doux et sucré, arrivé du ciel comme par magie.

Quant aux autres produits de la ruche, l'histoire reste un peu plus souvent muette, excepté pour la cire d'abeille à laquelle des textes de la mythologie crétoise font référence.

LE MIEL, LE CAVIAR DES FLEURS

Le législateur définit le miel comme « *la denrée produite par les abeilles mellifiques à partir du nectar des fleurs ou des sécrétions provenant de parties vivantes de plantes ou se trouvant sur elles, qu'elles butinent, transforment, combinent avec leurs matières propres, emmagasinent et laissent mûrir dans les rayons de la ruche. Cette denrée peut être fluide, épaisse ou cristallisée.* »

► L'origine des miels

Le miel prend naissance à partir du **nectar floral** que les abeilles butinent sur les fleurs. Ce nectar est une solution aqueuse, dont les sucres représentent 20 à 40%, parfois 80%, et produite par les glandes de la fleur, les nectaires. La composition en sucres influence la vitesse de cristallisation du miel. Le nectar est acide et contient d'autres éléments (vitamines, pigments, arômes) qui vont donner au miel sa couleur et ses arômes. A noter que le nectar est une source énergétique pour l'abeille tout comme le pollen est une source protéinique.

L'autre grande source de production du miel provient des excréments laissées sur les végétaux par des insectes suceurs ; c'est **le miellat**. Délaissé en cas d'abondance de nectar, les abeilles ne s'y intéressent que par temps sec où il peut représenter des miellées importantes comme sur le sapin ou sur le chêne. La composition du miellat est plus proche de la sève végétale que celle du nectar. Hormis des sucres plus complexes, il est plus riche en azote, acides organiques et minéraux. Excrété par les abeilles, il devient du **miel de miellat**.

De retour à la ruche, les nectars et miellats, apportés par les butineuses, sont pris en charge par les jeunes ouvrières (trophalaxie) qui les transforment par régurgitations, puis les déposent dans les cellules où ils vont sécher et se déshydrater. En quelques jours, la teneur en eau peut atteindre une valeur inférieure à 18%. Lorsqu'une cellule est pleine, les abeilles la referment avec un opercule en cire.

* Les astérisques renvoient aux annexes 1 et 2 "Contacts"

► **Composition du miel**

Ses principaux éléments constitutifs sont :

L'eau

Entre 14% et 25%, la teneur en eau du miel varie en fonction de l'origine florale, de la saison et de la taille de la colonie.

Les sucres

Les sucres forment 95 à 99% de la matière sèche. Ceci montre bien que le miel est essentiellement un mélange d'eau et de sucres. On a identifié une quinzaine de sucres dont les deux principaux sont le glucose (31 % en moyenne) et le fructose (38 %).

Les acides organiques

Ils proviennent des nectars ou des transformations opérées par l'abeille. C'est l'acide gluconide, dérivé du glucose, qui prédomine.

Les acides aminés et protéines

Ils sont très peu présents dans le miel (0,26% de protéines) et sont issus des nectars, des sécrétions des abeilles et des grains de pollens.

Les lipides

Leur proportion est infime, provenant sans doute de la cire lors de l'extraction.

Les sels minéraux

0,1 % seulement de matières minérales dont des sels de potassium majoritaires, des sels de chlore, de soufre, phosphore, sodium, calcium, silicium, magnésium et fer avec des traces d'oligo-éléments.

Les enzymes

Les plus connus sont l'invertase qui hydrolyse le saccharose et l'amylase qui transforme l'amidon en glucose.

Les vitamines

Le miel contient peu de vitamines et essentiellement celles du groupe B.

Les pigments

Ils donnent leur coloration au miel, ce sont principalement des caroténoïdes et des flavonoïdes.

Les arômes

Ces arômes sont des mélanges de plusieurs dizaines de composés, alcools, cétones, acides, aldéhydes.

Les inhibines

Ce sont des facteurs antibiotiques naturels encore mal connus.

► **Energisant, anti-microbien, anti-bactérien et cicatrisant**

Le miel apporte 350 kcal aux 100 g, concentrés sous un faible volume et regorge de nutriments essentiels. Particulièrement adapté à la pratique sportive, le miel agit également contre la fatigue intellectuelle. Il est d'une aide précieuse pour l'assimilation des autres aliments ainsi qu'un complément alimentaire pour toutes les carences nutritionnelles. Il est indiqué contre les anorexies, asthénies, maigreurs.

Ce sont l'abeille et la source florale qui confèrent au miel sa qualité anti-microbienne. L'une grâce à l'eau oxygénée qu'elle produit, un antiseptique puissant ; l'autre, grâce à ses composés chimiques.

L'interaction des sucres simples avec les molécules d'eau contenues dans les bactéries inhibent la croissance de l'agent bactérien, entraînant sa mort. En plus de l'eau oxygénée présente dans le miel, la fleur lui transmet toute une série de flavonoïdes et d'acides phénoliques actifs, reconnus pour leurs propriétés anti-bactériennes.

► **Des fleurs, des miels !** (Voir également partie La Filière Apicole)

Trèfles, acacias, tilleuls, ronces, pissenlits, romarins, ... et toutes les fleurs sauvages procurent à chaque miel une couleur, une saveur et un arôme inimitables. Chaque fleur butinée laisse dans le miel sa carte d'identité au travers des sucres de son nectar et de ses micro-éléments (pigments, arômes, ...).

Les miels monofloraux

Ils proviennent majoritairement d'une seule espèce végétale.

Jusqu'en 1995, les miels de colza et de tournesol représentaient à eux seuls près de la moitié de la production française. Achetés en vrac par des négociants conditionneurs, ils sont commercialisés sous l'appellation générique "**miel de France**" ou "**miel milles fleurs**" en grande distribution.

Les grands crus (acacia, lavande, romarin, châtaignier,...) sont reconnus et largement appréciés. Leur production, parfois insuffisante (miel d'acacia), est complétée par les exportations massives des pays de l'Est.

Les crus rares (miels de chardon, bruyère blanche, framboisier sauvage ou rhododendron), dont les productions sont aussi confidentielles que prisées, sont commercialisés par les apiculteurs eux-mêmes.

Les miels polyfloraux

Ces miels sont élaborés par les abeilles à partir du nectar et/ou du miellat provenant de plusieurs espèces végétales. Pour valoriser leurs spécificités (goût, arômes), les apiculteurs indiquent, de manière plus ou moins précise, leur origine géographique. Celle-ci correspond soit à l'aire de production (région, massifs, ...), soit à un type de paysage (garrigues, maquis, forêts, montagnes, ...).

► **Pour tous les goûts !**

Il y a presque autant de miels que de fromages ! Leur variété, leurs goûts sont infinis.

Les miels monofloraux

Le miel d'abricotier exhale un parfum d'amande.

Le miel d'acacia a une saveur très douce et rappelle le parfum de la fleur.

Le miel d'arbusier, récolté en Corse ou en Languedoc-Roussillon, est très amer. Apprécié par les amateurs avertis !

Le miel de cerisier, aux saveurs chaudes et fruitées, n'a qu'un défaut, celui d'être rare.

Le miel de bourdaine, très apprécié, a l'avantage de rester liquide et révèle un goût fruité, balsamique, légèrement aromatisé. Produit en quantité limitée en zone de moyenne montagne, il demeure trop méconnu malgré toutes ses qualités.

Le miel de thym, aux saveurs rondes, lourdes et suaves, est très prisé mais hélas bien trop rare !

Le miel de trèfle est rarement commercialisé sous son appellation monoflorale ; très agréable, son goût perdure en bouche.

Les miels polyfloraux

Le miel de causse, plutôt doux en bouche, provient d'une flore rare et disséminée poussant sur de vastes plateaux calcaires quasi désertiques qui lui donne des odeurs de foin sec aux arômes floraux soutenus.

Le miel de forêt aux mélanges de nectars et de miellats variés révèle un arôme qui rappelle les feuilles sèches des sous-bois.

Le miel de garrigues est très puissant, son goût charpenté et racé, demeure long en bouche,

Le miel de haute-montagne, aux arômes discrets et légèrement boisés, est particulièrement recherché.

Le miel de maquis a des saveurs qui évoluent au fil des saisons : cacao et réglisse au printemps, plus aromatiques et fruitées l'été, légèrement amères à l'automne avec persistance en bouche.

Le miel de montagne traduit la richesse botanique d'un environnement encore préservé. Doux et très odoriférant, ses saveurs florales et fruitées ont des goûts différents d'un versant à l'autre.

Le miel de printemps est une dénomination commerciale pour un miel produit majoritairement à partir de colza, mélangé par les abeilles à d'autres nectars plus délicats.

Les 3 miels de la Réunion : le miel de faux poivrier, le miel de litchi, le miel de tan rouge.

Les miels de Martinique et de Guadeloupe : miel de campêche, miel de ti beaume, miel de mangrove, miel d'avocat, miel d'acoma, les miels d'agrumes et d'eucalyptus.

Bien d'autres variétés de miels existent... Pour celles et ceux qui voudraient en savoir plus, le "Guide des Miels" publié aux éditions Rustica et écrit par Henri Clément, est riche en détails savoureux.

► Les labels de qualité

Ils suivent chacun un cahier des charges bien précis.

Il y a actuellement 2 Appellations d'Origine Contrôlée en France (AOC) :

L'AOC miel de Sapin de Vosges
L'AOC miel de Corse

2 Labels rouges :

Le miel de sapin d'Alsace
Le miel toutes fleurs de Provence

2 IGP (Indication Géographique Protégée) :

Le miel de Lavande
Le miel d'Alsace

Attention aux FAUX miels !

Produit entièrement naturel, le miel ne peut contenir aucun additif alimentaire. A tel point que la législation française interdit l'adjectif « pur » attaché au « miel ».

Mais les temps changent et nous voyons apparaître **des sirops de glucose dont l'étiquette fait souvent référence au mot miel et qui sont proposés au consommateur dans les rayons de la grande distribution réservés au miel.**

Alertée par l'UNAF, la DGCCRF * reconnaît que de telles pratiques sont en train de se développer et qu'il convient d'y porter remède (photo à disposition).

► Préférez le miel cristallisé

Le consommateur est habitué à aimer un miel liquide. Pourtant, dans un délai plus ou moins bref, tous les miels deviennent naturellement solides, consistance la plus courante et la plus respectueuse du produit. La cristallisation, parfois fort capricieuse, dépend de la nature des fleurs butinées et de plusieurs facteurs, comme la proportion de fructose ou le taux d'humidité...

La cristallisation peut s'avérer extrêmement fine ou parfois plus grossière, donnant alors une sensation granuleuse.

Le miel partiellement cristallisé est trop souvent considéré, par le consommateur profane, comme "falsifié" ou "moins bon" ; il n'en est rien ! Aujourd'hui les apiculteurs ont mis au point des techniques naturelles d'ensemencement qui permettent d'obtenir des cristallisations dirigées, fines et souples en bouche : une très faible proportion de miel, dont la consistance correspond à la cristallisation souhaitée, est incorporée dans un lot de miel et dès lors, les molécules reproduisent le modèle ainsi mis à leur disposition, rendant le miel ainsi traité particulièrement appétant pour les consommateurs.

Des techniques de production se sont adaptées à la demande de miels liquides et des procédés de chauffage respectueux du produit ont été mis au point afin de faire fondre les cristaux sans en altérer la qualité.

▶ Ayez l'oeil dans les rayons !

Une étude, réalisée par le CNDA* en 2002 en Grandes et Moyennes Surfaces, démontre que **21 cm de linéaire en grande surface sont accordés à une référence miel contre 60 cm pour une référence de pâte chocolatée** (une longueur de 30 cm est nécessaire au consommateur pour une bonne perception). Le linéaire du miel a pourtant progressé de 60% depuis 1996 ! 20% de ce "linéaire miels" sont accordés aux producteurs régionaux. Le reste est vendu par les conditionneurs, soit en marques propres, soit en marques de distributeurs. Les miels récoltés en France occupaient jusqu'à une période récente 51,9% du linéaire des GMS ; les miels importés, 35,9% (miels de l'union européenne compris).

▶ Le miel à la bouche

Aliment à l'intersection des mondes végétal et animal, le miel est devenu aujourd'hui un condiment essentiel à l'art culinaire. De l'entrée au dessert on le trouve dans de nombreux plats. Des recettes sont à disposition auprès de Françoise Boissy au 04 67 02 89 52 - 06 15 74 76 20.

L'HYDROMEL, " la boisson des Dieux "

Ce mot vient du grec et désigne les éléments qui le composent : l'eau (hudor) et le miel (meli). Ce miel fermenté est connu de toutes les civilisations et considéré, dans la mythologie scandinave, comme la "**boisson des dieux**".

L'expression "**lune de miel**" vient d'ailleurs de ces peuples du nord de l'Europe qui désignaient ainsi la provision de vin de miel, jugée nécessaire à la consommation des jeunes mariés pendant un mois.

Tantôt sec et pétillant, tantôt doux, l'hydromel fait un agréable apéritif et peut remplacer un vin.

LE POLLEN

Le mot pollen dérive du grec « palê » qui désignait à la fois farine et poussière pollinique.

Les pollens représentent une multitude de corpuscules microscopiques, de forme sphérique, contenues dans les sacs polliniques de l'anthere de la fleur. Ils constituent les gamètes mâles, c'est-à-dire les éléments fécondants.

Non comptant d'assurer la pérennité des plantes, le pollen fournit à l'abeille la nourriture protéinique essentielle à la ruche, à savoir celle des larves et des adultes. Sans pollen, il n'existe pas de gelée royale et donc pas de couvain.

Le pollen butiné est conservé dans les rayons après avoir fermenté par le biais des sécrétions salivaires de l'abeille. **C'est ce que l'on appelle le « pain d'abeille » qui constitue la base de la nourriture protéinique de ces insectes.**

▶ A chaque pollen, son effet thérapeutique

Le pollen n'est pas un produit miraculeux mais un aliment naturel à même d'aider l'organisme humain aux plans curatif et préventif.

Il est riche en glucides (35%), protéines (20%), acides aminés dont les 8 principaux, en enzymes, et contient toutes les vitamines du groupe B avec de fortes teneurs en bêta-carotène, en vitamine C, D et E. Il contient aussi des minéraux avec une forte teneur en sélénium, antioxydant très rare, des oligo-éléments ainsi que des substances antibiotiques actives.

Ces principales propriétés en font un complément alimentaire majeur, un tonique, un stimulant, un rééquilibrant fonctionnel. Ses indications thérapeutiques sont les états de fatigue, la nervosité, les anorexies, les constipations et les problèmes génitaux urinaires.

La composition des pollens varie en fonction de leur origine végétale.

Le pollen de pissenlit est diurétique, agissant favorablement sur les reins et la vessie ; il est dépuratif et légèrement laxatif.

Le pollen de serpolet active la circulation, il est tonique, légèrement aphrodisiaque et exerce une action antiseptique au niveau des bronches.

Le pollen de thym est tonifiant avec des qualités antiseptiques.

Le pollen de sauge exerce un effet diurétique et régule la fonction gastro-intestinale.

Le pollen d'acacia est calmant.

Le pollen de marronnier favorise la circulation veineuse et artérielle, décongestionne le foie et la prostate.

Le pollen de châtaignier d'ornement agit sur les troubles de la circulation veineuse et fortifie le réseau capillaire.

Le pollen de tilleul est sédatif et calmant.

*Le livre « Ces pollens qui nous soignent » écrit par Patrice Percie-du-Sert *, ingénieur en agriculture et apiculteur professionnel, est riche d'informations sur les vertus des différents pollens.*

▶ Séché ou congelé

Deux modes de traitements et de conservation existent.

La première technique, la plus largement utilisée, consiste à sécher le pollen en le chauffant délicatement ; elle offre un pollen facile à stocker et à commercialiser mais peut détruire une faible partie de ses propriétés thérapeutiques.

Le deuxième procédé est la congélation sous azote du pollen le jour même de sa récolte. « *Idéale pour la longue conservation, explique Patrice Percie-du-Sert, la congélation bloque totalement les ferments qui restent vivants et continuent à se multiplier au dégel. Elle empêche aussi toute oxydation des acides gras et des vitamines et garantit une sécurité alimentaire totale.* »

▶ Le pollen : un indicateur

L'analyse pollinique est une indication précieuse pour la détermination des origines florales et géographiques des miels. Elle est basée sur l'identification, par étude microscopique, des pollens en suspension dans le miel (cf annexe 7).

LA PROPOLIS

La propolis est connue et employée depuis les temps les plus anciens. **On l'appelait la « cire noire ».** **Les Perses, les grecs, les romains les égyptiens, les arabes et les incas l'ont utilisée pour ses propriétés biologiques.** Hippocrate la recommandait pour traiter les ulcères et les plaies.

En France, le terme de propolis apparaît dans les écrits d'Ambroise Paré au XVIème siècle. A la fin du XIXème, le marché de la propolis est en plein essor en Russie et en Allemagne. Anti-infectieux, cicatrisant, anti-inflammatoire, elle est utilisée sous toutes les formes : lotion, fumigation, emplâtre.

Depuis ces 20 dernières années, la propolis revient sur le devant de la scène grâce à de nombreux scientifiques qui ont lutté pour la reconnaissance de ses valeurs thérapeutiques.

▶ La “ protectrice ” de la ruche

Etymologiquement, le terme propolis signifie « devant la cité ». La propolis est l'agent protecteur de la ruche tant sur le plan matériel que thérapeutique. Lissage des parois, colmatage des ouvertures, **elle fait office de « mastic »** pour toute la maison. **Bactéricide, fongicide et antiseptique**, elle empêche la propagation des maladies dans la colonie dès l'entrée de la ruche. Elle aseptise l'intérieur des alvéoles avant le dépôt des oeufs, le stockage du miel ou celui du pollen.

La propolis sert aussi à isoler le cadavre d'une souris ou d'un lézard bien trop lourd pour être évacué de la ruche par les abeilles.

► Sa fabrication

L'abeille fabrique la propolis à partir des résines végétales de certains bourgeons ou écorces d'arbres comme le peuplier, le chêne ou le sapin auxquelles elle ajoute des sécrétions salivaires ainsi que de la cire : c'est cette substance que l'on appelle « propolis ».

Sa couleur varie du jaune au brun foncé. **Elle est composée à 50 % de résines et de baumes, 30% de cires, 10% d'huiles essentielles, 5% de pollen et 5% de matières diverses.**

► Propriétés thérapeutiques

Aujourd'hui, la propolis est très recherchée par l'homme pour ses propriétés thérapeutiques.

Riche en composés antioxydants, elle comprend des molécules aromatiques, des acides organiques, des vitamines, des minéraux et des oligo-éléments.

Grâce à ses propriétés anti-microbiennes, anti-virales, anesthésiantes locales (attribuées aux huiles essentielles), anti-inflammatoires (effet proche de celui de l'aspirine) et cicatrisante, la propolis est utilisée en oto-rhino-laryngologie (angines, pharyngites, sinusites, otites), en stomatologie (gingivites, infections dentaires) et en dermatologie/cosmétologie. Elle se révèle particulièrement efficace contre les atteintes de l'épiderme par des champignons pathogènes et redonne à la peau tout son éclat.

► La récolte de la propolis

La propolis est récoltée, soit par raclage des cadres et des parois de la ruche, soit à l'aide de grilles qui permettent d'obtenir une propolis brute et fraîche, non oxydée. Une fois mise dans le congélateur, cette substance devient dure et friable et se détache facilement. Un autre procédé : la mise en solution hydro alcoolique de la propolis qui assure une concentration de propolis pure de 15 % (société Pollenergie).

LA GELÉE ROYALE

C'est à Aristote que revient le mérite de la première description de la gelée royale : « *une espèce de gelée blanchâtre qui ressemble à de la bouillie* ». Il remarque aussi que cette « bouillie » est offerte en nourriture aux larves.

En 1740, le français Ferchaut de Réaumur, premier biologiste expérimental, confirme scientifiquement le traitement privilégié de la reine abeille.

Puis en 1788, le zoologiste François Hubert consacre l'appellation gelée royale pour désigner la substance dont se nourrissent les reines.

Aujourd'hui, les travaux scientifiques soulignent sa valeur inestimable en médecine humaine.

► Un produit bien mystérieux...

La gelée royale est une substance sécrétée par les glandes pharyngiennes des jeunes abeilles. Son aspect est visqueux, de couleur blanc crémeux ou jaune doré pâle. Seules les reines et les larves prétendant à la royauté sont exclusivement nourries de gelée royale, tandis que les autres abeilles n'en reçoivent que pendant les premiers jours de leur vie larvaire. En 5 jours, leur poids initial est multiplié par 1500 ! Quant à la reine, cet aliment lui permet de produire plus de 1000 oeufs par jour.

Le poids de la reine, 6 fois supérieur à celui de la butineuse, incite à suspecter dans la gelée royale l'existence de facteurs de croissance spécifiques...

► Propriétés thérapeutiques

La gelée royale est **constituée pour moitié de protéines et d'acides aminés, dont les 8 essentiels, dans les proportions adéquates**, qui en font le produit de la ruche le plus riche, qualitativement, en acides aminés. Elle est également riche en glucides (14%), essentiellement du glucose et fructose. Les lipides, qui représentent 4,5%, sont constitués d'acides gras, dont un spécifique aux propriétés antibactériennes, antifongiques et antigerminatives.

Elle renferme aussi de **nombreux minéraux** mais dans des quantités moindres que le pollen. Les vitamines du groupe B sont toutes présentes et particulièrement la **vitamine B5** dont la gelée royale est la plus riche source naturelle connue.

Son analyse chimique révèle l'existence d'un facteur antibactérien et antibiotique particulièrement actif sur les colibacilles. Enfin, la gelée royale contient des hormones sexuelles (estradiol, testostérone et progestérone).

► Un puissant revitalisant

La gelée royale possède des avantages nutritifs, énergétiques et métaboliques. Elle favorise l'oxygénation des tissus ainsi que l'activité de certain-s enzymes, notamment au niveau du foie. Elle augmente la résistance au froid, stimule l'appétit, l'humeur psychique et accroît la vitalité. Elle exerce une activité antibiotique sur certains germes pathogènes et sur certains virus tels que l'herpès ou la grippe.

C'est la gelée royale fraîche conditionnée sous atmosphère stérile, sans oxygène, qui, selon les spécialistes, est la plus efficace. Il existe également de la gelée royale lyophilisée en gélules ou capsules. Il semblerait que ce mode de conservation lui fasse perdre une partie de ses propriétés.

Pour lutter contre l'importation de produits de qualité non contrôlée, sous le nom de "gelée royale pure et fraîche", à des prix près de 10 fois inférieurs aux prix pratiqués en France, les producteurs de gelée se sont unis en un **Groupement de Producteurs de Gelée Royale (GPGR)** qui suit les règles strictes d'une Charte de Qualité concernant les pratiques d'élevage, la qualité biologique, la traçabilité des produits, le maintien de la chaîne du froid.

LA CIRE

Sous l'antiquité, la cire connaissait une grande renommée ; les grecs et les romains l'utilisaient en médecine dans diverses préparations (emplâtres, cataplasmes, ...) pour le traitement des plaies et des brûlures ainsi que pour les soins de peau. Puis sa pratique a disparu de la médecine traditionnelle et **ce n'est que depuis ces 20 dernières années qu'elle est utilisée, dans le cadre de la "médecine verte", pour le traitement de l'arthrite, des dermatoses ou de l'asthme bronchique.**

► Sa fabrication

La cire est le produit de la sécrétion des 8 glandes cirières, situées sur la face ventrale de l'abdomen des abeilles ouvrières. Il s'agit d'une substance grasse qui se solidifie sous forme de fines lamelles, presque transparentes, que l'ouvrière détache avec ses pattes postérieures pour les ramener jusqu'à ses mandibules. La cire est ensuite malaxée avec d'autres sécrétions, avant d'être déposée sur le bord des rayons en construction. **Accrochées les unes aux autres par leurs pattes, les abeilles façonnent, de haut en bas, les cellules hexagonales des rayons.**

D'abord de couleur blanche, la cire se teinte rapidement à cause des miels, pollens et propolis.

► Sa composition

Sa composition est de nature lipidique, **avec essentiellement des esters alcooliques d'acides gras**. On y trouve également des traces de pollens et de propolis qui lui donnent ses propriétés antibiotiques et antioxydantes.

► Ses utilisations

Durant tout le moyen Age, la cire était encore plus prisée que le miel et une route de la cire irriguait l'ensemble du continent européen, des pays de l'Est vers l'Europe de l'Ouest. Employée comme support d'écriture, sceau, cierges et éclairages des familles aisées, elle représentait une véritable richesse pour les apiculteurs, richesse qui a perduré jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Aujourd'hui, la cire est régulièrement utilisée dans la fabrication de papier, de bougies, de moules (prothèse dentaire) car elle permet des reproductions fidèles ; elle entre également dans la fabrication de produits pharmaceutiques.

Ses nombreuses qualités physiques (malléable, souple, insoluble dans l'eau, inoffensive) explique **son utilisation en cosmétologie, grande consommatrice de cire d'abeille**. Elle nettoie les épidermes, adoucit et nourrit le derme. Elle sert aussi d'excipient dans les pommades pour le teint, les crèmes antirides, les mascaras. Enfin, on l'utilise dans des préparations contre les abcès, les brûlures, les crevasses, les escarres, les vergetures, ...

LE VENIN

L'usage du venin est lui aussi connu depuis l'Antiquité pour ses propriétés anti-inflammatoires. Grâce à lui, Charlemagne aurait pu se débarrasser de la goutte ! C'est avec le venin que naît la science de l'Apithérapie dans le monde occidental.

► Sa fabrication

Le venin est sécrété par les glandes à venin de l'abeille femelle reine et ouvrière, puis stocké dans une poche. **Les ouvrières l'utilisent pour la défense de la ruche et la reine, pour éliminer ses rivales. Si la piqûre entraîne la mort de l'ouvrière, puisque son dard reste enfoui chez l'agresseur entraînant avec lui une partie de son anatomie, le dard de la reine, lisse, lui, ne reste pas accroché dans la peau de l'adversaire et n'entraîne donc pas sa mort.**

► Sa composition

Le venin d'abeille est un mélange de protéines dont l'odeur amère rend les abeilles très agressives. On y trouve des acides et des stérols, une protéine, la méllitine, une phospholipase, une hyanuronidase et 2 % d'apamine, un peptide qui agit sur le système nerveux.

Piqûre d'abeille : quoi faire ?

Anecdotique pour certains, génératrice de troubles parfois conséquents, la piqûre n'est jamais agréable, mais très rarement dangereuse.

- . Chauffez avec une cigarette le plus près possible de la piqûre en évitant la brûlure,
- . Tentez de retirer le dard avec le plat d'une lame de couteau : d'un geste sec, soulevez l'aiguillon à rebrousse-poil. Il faut éviter de pincer le dard avec les doigts qui ne font que comprimer la poche à venin en injectant une nouvelle dose.
- . De l'eau très froide ou des glaçons appliqués sur la piqûre atténuent l'effet de brûlure.
- . Un anti-allergique, homéopathique ou autre, est recommandé en cas de réactions légères.
- . En cas de réactions plus sévères, urticaire généralisée, troubles digestifs (crampes, nausées), ou de piqûres de frelon, consultez immédiatement un médecin.
- . Dans le cas d'une allergie connue, une piqûre peut avoir des conséquences mortelles : appelez le 15, le SMUR ou hospitalisez d'urgence. Le sujet allergique gardera toujours avec lui les médicaments nécessaires et un kit d'adrénaline (sur ordonnance).

Source : Terre d'Abeilles, conseils du Dr Mary à Bonneville

L'APITHERAPIE

Littéralement “thérapie par l’abeille”, l’apithérapie est une médecine dite “parallèle” qui utilise les différents produits de la ruche. L’utilisation thérapeutique du miel et de la propolis remonte à la nuit des temps. L’usage de la cire est né avec la pharmacologie et la cosmétologie. Le pollen, la gelée royale et le venin d’abeille ont montré leurs intérêts thérapeutiques (cf pages 38 à 46).

Modèle de symbiose entre l’homme et la nature, cette “médecine verte” est avant tout une médecine préventive ; dans certains cas, elle peut avoir un effet curatif.

Peu à peu, à travers le monde, l’apithérapie acquiert la reconnaissance des plus hautes autorités du secteur médical. Validée comme “médecine verte” par l’OMS, l’apithérapie est remboursée à 15 % par la sécurité sociale au Canada ; en Chine, l’hôpital de médecine traditionnelle de Liani-pungang, qui compte 20 apithérapeutes, ne désemplit pas.

▶ La cicatrisation des plaies

Parmi les vertus thérapeutiques des produits des abeilles, il en est une dont les résultats sont très spectaculaires : la cicatrisation des plaies par le miel.

Les pouvoirs cicatrisants du miel ne font plus aucun doute, notamment depuis les travaux réalisés par le Pr Bernard Descottes au CHU de Limoges. Outre ses effets nettoyants et désinfectants, l’action énergétique du miel agit sur les jeunes cellules en favorisant leur multiplication. Plus d’une cinquantaine de miels ont été testés au sein du laboratoire de bactériologie du CHU de Limoges. Le meilleur d’entre eux est le miel de thym pour son pouvoir antibactérien. Mais “attention, nous dit l’infirmière assistante du Professeur Descottes, Madame Pautard, ce traitement doit suivre un protocole rigoureux adressé directement au médecin traitant ainsi qu’à l’infirmière à domicile qui suit l’évolution de la plaie.”

Le miel de rhododendron

Produit dans l’Ariège comme dans les vallées des Pyrénées et des Alpes, ce miel très clair à l’état liquide, presque blanc à l’état solide, au goût plus ou moins prononcé et à l’arôme boisé, est très recherché. A ne pas confondre avec certaines espèces de rhododendrons d’Asie Mineure qui produisent un miel toxique pour l’homme et qui empoisonna l’armée de Xénophon !

En Apithérapie, ce miel est recommandé aux patients qui suivent une chimiothérapie : une simple cuillère à soupe consommée tous les matins, selon plusieurs témoignages concordants, diminuerait nettement les effets secondaires engendrés par ce traitement.

▶ Les aromiels

Mélanges de miels et d’huiles essentielles, les aromiels sont utilisés sous forme de cures régulières à usage curatif. Les toutes dernières études cliniques, menées en milieu hospitalier, prouvent de façon irréfutable que les propriétés anti-bactériennes des aromiels sont largement supérieures à celles des médicaments chimiques. L’aromiel est sans risque pour l’organisme, à un coût peu élevé. Il est impératif de consulter un médecin spécialisé en naturopathie dont le diagnostic est indispensable.

▶ L’apipuncture

La thérapie par le venin d’abeille est appelée apipuncture. Elle consiste à injecter le venin directement du dard de l’abeille à des endroits précis sur le corps du patient. Plusieurs professionnels la pratiquent tels que **Bernard Nicollet * et Roch Domerego *** ; ils obtiennent des résultats éloquentes dans le traitement de certaines maladies auto-immunes, telles que la Sclérose en Plaques. Leurs travaux mériteraient un plus grand intérêt de la part du corps médical.

Témoignage d'un malade atteint de Sclérose en Plaques (SEP)

recueilli sur le site Internet de Bernard Nicollet www.apipuncture.fr

Je suis Jean Berchère, marié et père de 2 enfants, j'ai 46 ans, j'habite la banlieue de Genève. A 35 ans, lors d'une marche en forêt, j'ai été subitement pris d'une grande fatigue et d'un blocage total de ma jambe gauche qui refusait tout commande. Après moult examens et autres ponctions lombaires, le diagnostic médical tombe 2 années plus tard : SEP rémittente. Les traitements médicaux se sont succédés les uns après les autres avec pour résultats une dégradation de mon état général.

Quand j'ai rencontré Mr NICOLLET en Mai 2004, j'ai ressenti une grande confiance, car il ne se prenait pas pour un "Grand Monsieur" comme cela a été le cas dans les cliniques et hôpitaux où j'ai été soigné. Il a su me rassurer et me proposer un traitement par venin d'abeilles.....

Au bout de 2 mois, ma jambe gauche a réagi et dans le mois qui a suivi, j'ai commencé à sentir mes orteils. J'étais capable de leur commander de bouger. Inutile de vous dire combien j'étais heureux de ce constat. Puis quelques semaines plus tard, je n'avais plus du tout de problèmes d'urgence urinaires et des fuites résiduelles... et de semaine en semaine, je ne faisais que constater l'amélioration de mon état de santé.

Aujourd'hui, je marche presque normalement avec l'aide d'une canne pour simple raison de sécurité, et puisqu'il m'est permis de donner ici mon témoignage, alors ce que vous avez lu n'en est que le très strict résumé.. Merci les abeilles, Merci Bernard Nicollet, vous avez su redonner un deuxième sens à ma vie !

► **“ La médecine verte” des pays pauvres**

L'apithérapie offre aux populations, particulièrement à celles des pays en développement, un concept de médecine scientifique à caractère écologique. Basée sur l'utilisation des ressources locales, elle permet des traitements performants tout en restant financièrement accessibles aux personnes les moins favorisées.

Outre les techniques spécifiques de cicatrization au miel et de traitement au venin d'abeille, l'apithérapie propose une très large pharmacopée associant différents produits tels que le miel et les huiles essentielles ou le miel et la propolis. Toute la chaîne de fabrication est gérée par le personnel local et se paie en monnaie nationale.

C'est sous la présidence du Professeur Théodore Cherbuliez que la commission Apithérapie d'Apimondia, confédération internationale d'apiculture, a débuté son action humanitaire à Cuba en 1997. En 1999, le Ministère de la Santé lui confie l'enseignement de l'apithérapie et la mise en place des protocoles scientifiques appliqués en milieu hospitalier. En 2000, l'Apithérapie est déclarée d'intérêt national et bénéficie d'un plan de développement sur 3 ans. En un an, plus de 500 patients atteints de pneumonie et autres infections bactériennes de la sphère ORL ont été traités avec des résultats probants.

Validant l'Apithérapie comme “médecine verte”, l'OMS vient de débloquer des fonds pour développer son enseignement et sa pratique au Burkina Faso et au Cameroun.

Nées avec les fleurs, les abeilles représentent l'ancestralité de la vie.

“Vénérées et craintes, elles fascinent dès la Préhistoire. Elles symbolisent successivement le feu, l'âme, l'esprit, la parole, la vie et la mort, la civilisation, le courage, la prospérité.”

Extrait de “ L'Abeille Initiatique ”

*par Yvon Achard, Docteur de l'Université des Lettres de Grenoble, qui donnera une conférence le 22 septembre 2006 au Sénat dans le cadre du 150ème anniversaire de la Société Centrale d'Apiculture *.*

Contact réservé à la presse : Yvon Achard au 06 80 18 31 00

LA FILIÈRE APICOLE

L'UNAF dans la force de l'âge

Apimondia 2009, l'événement mondial apicole à Montpellier

Le Marché en France et dans le Monde

En Apiculture, il n'y a pas un art, il y a des arts :

L'art d'aimer les abeilles

L'art de se faire aimer des abeilles

L'art de faire aimer les abeilles

L'Apiculture est une activité passionnante

Un peu de courage

Beaucoup d'amour

PIGNOLET, apiculteur poète

Contacts presse

Henri CLEMENT, Président de l'UNAF

Tél : 06 83 52 47 11

e-mail : clement.henri@wanadoo.fr

Françoise BOISSY - O'SOURCES Relations Presse

Attachée de presse

Tél : 04 67 02 89 52 - 06 15 74 76 20 - e-mail : fboissy@osources.com

Visuels libres de droits à télécharger sur : <http://www.unaf-apiculture.info>

L'UNAF DANS LA FORCE DE L'ÂGE

Créée au lendemain de la seconde guerre mondiale, pour rassembler les groupements apicoles disséminés sur le territoire, l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) a œuvré sans relâche pour

Faire reconnaître le rôle majeur joué par l'abeille dans la pollinisation des plantes sauvages et des cultures, aujourd'hui reconnu,

Protéger l'abeille des intoxications engendrées par les nouvelles orientations agricoles en faisant évoluer la législation,

Assurer la promotion, au-delà des miels, de tous les produits de la ruche, pollen, gelée royale, propolis, appréciés plus que jamais par les consommateurs,

Défendre les intérêts économiques et professionnels de l'ensemble des membres de la filière,

Informé au mieux les apiculteurs et favoriser le rassemblement le plus large des différents partenaires de cette composante à part entière de l'agriculture française.

Au fil des ans, la gestion du syndicat devient pourtant de plus en plus complexe.

De nouveaux dossiers, concernant des thèmes très variés et souvent fort éloignés les uns des autres, apparaissent. Les négociations sur les différentes réglementations encadrant la production, la qualité des produits ou le suivi sanitaire, doivent être accompagnées, comme les questions liées aux assurances, ou au recyclage des emballages.

Très fréquemment, ces questions doivent être négociées, pour leur élaboration comme pour leur application, avec les différents espaces de pouvoir que sont les Ministères concernés, mais aussi la Communauté européenne, les Conseils Généraux, les Conseils Régionaux, etc... Autant de relais qui nécessitent une mobilisation accrue.

Dotée d'un bureau composé d'apiculteurs dynamiques et motivés, l'UNAF, en pleine force de l'âge, s'efforce, avec l'énergie qui la caractérise, de relever les nouveaux défis qui vont déterminer l'avenir de l'apiculture.

► L'UNAF : chiffres et objectifs

Créée en 1946, l'Union Nationale de l'Apiculture Française défend sans relâche les intérêts des apiculteurs.

Présidée par Henri Clément, apiculteur professionnel en Lozère, l'Union Nationale de l'Apiculture Française est une fédération qui regroupe près de 100 syndicats départementaux recensant 22 000 apiculteurs, dont 3 à 4000 pluriactifs (cheptel supérieur à 33 ruches) et environ 800 professionnels.

L'UNAF est donc représentative de la réalité du monde apicole français constitué de professionnels, de pluriactifs et de petits producteurs.

Si les objectifs économiques et les pratiques apicoles des adhérents à l'UNAF peuvent se différencier selon l'importance du cheptel exploité, leurs revendications à l'image de celles portées par l'UNAF depuis 60 ans, sont toujours communes :

- Protection de l'abeille,
- Défense de la qualité des produits apicoles et amélioration de leurs connaissances (apithérapie, valeur nutritionnelle, etc...)
- Communication auprès du grand public et des écoles
- Défense des intérêts économiques de la filière,
- Rassemblement des apiculteurs

* Les astérisques renvoient aux annexes 1 et 2 "Contacts"

Structure d'information, de formation, de promotion des produits apicoles, l'UNAF a également dû affronter les crises successives du marché, s'opposer aux concurrences déloyales, intervenir avec efficacité dès les années 70 dans le dossier des pesticides dans l'intérêt de la profession et plus généralement de l'environnement.

L'UNAF a participé de manière décisive à l'émergence de nouvelles réglementations plus rigoureuses, comme le décret de 1974 interdisant les traitements phytosanitaires toxiques pour l'abeille en période de floraison. Toutefois, il convient de rester vigilant et de redéfinir ces procédures d'homologations en prenant en compte l'évolution de ces produits et les dispositions des directives européennes.

► **L'information**

Depuis 1946, l'UNAF publie un mensuel permettant d'informer les abonnés sur l'actualité apicole, les dernières découvertes scientifiques, économiques, les expériences réalisées par les syndicats départementaux sur le terrain, etc...

Après le rachat en 1998 d'une revue concurrente, la « Revue Française d'Apiculture » est devenue « Abeilles et fleurs ».

Malgré la baisse du nombre d'apiculteurs, son audience s'accroît. Bien illustrée, diversifiée, son contenu s'enrichit grâce à la participation régulière de nouveaux collaborateurs, souvent issus du milieu scientifique et qui assurent ainsi une vulgarisation de qualité dans leur domaine de compétence.

Par ailleurs, l'UNAF adresse régulièrement, selon les besoins de l'actualité, des lettres d'information aux présidents des syndicats départementaux, composées des textes réglementaires ou des documents importants concernant les dossiers en cours, afin de leur permettre de relayer dans de bonnes conditions l'information à leurs adhérents.

Enfin, pour les pluriactifs et professionnels, l'UNAF a favorisé l'émergence d'une structure technique constituée en 2003 en association, la Commission Nationale Technico-économique et Scientifique Apicole (CNTESA)* qui assure une information spécifique, indispensable à la bonne gestion d'une exploitation d'aujourd'hui. La lettre d'information de la CNTESA propose une information détaillée : texte intégral des directives, cours du miel en vrac et au détail, comptes-rendus scientifiques, questionnaires d'hivernage, comparatifs de traitements anti-varroa. Elle permet aussi de publier des offres et des demandes de miel pour ses adhérents.

► **L'action**

Encadrée par une équipe dans la fleur de l'âge, dynamique et motivée, forte du soutien bénévole de nombreux adhérents, l'UNAF intervient :

Au niveau européen

L'UNAF participe activement aux travaux du Groupe Miel du COPA-COGECA (Comité d'Organisation des Produits Agricoles et Comité d'Organisation des Groupements et Coopératives Agricoles)* à Bruxelles, qui négocie avec la Commission l'ensemble des directives qui encadrent la filière comme la directive miel, les programmes de soutien à l'apiculture et les décisions relatives au suivi économique et qualitatif.

Aux niveaux régional et départemental

Les syndicats et les fédérations régionales ont su s'inscrire dans les programmes mis en place par les collectivités territoriales et ainsi développer des actions de promotion et des programmes d'assistance technique spécifiques.

Sur le plan phytosanitaire/abeille

L'UNAF a, et continue à jouer un rôle de premier plan. Confrontée au «Gaucho» et au «Régent», elle a participé aux comités de pilotage successivement institués par le Ministère.

Elle a favorisé l'élaboration de programmes scientifiques permettant une meilleure connaissance des molécules. Elle a, enfin, fait appel, pour la première fois dans l'histoire du syndicalisme apicole, aux services d'un avocat qui a joué un rôle déterminant dans l'évolution favorable que ce dossier a connue. Maître Fau, a ainsi travaillé plus de 500 heures par an en 2003 et 2004 pour défendre les intérêts des apiculteurs, tant en Conseil d'Etat que devant de nombreux tribunaux. Attaqués par la société Bayer, Henri Clément, président de l'UNAF et Maurice Mary, vice-président, ont tous les deux gagné leur procès.

La mobilisation continue. Le 13 janvier 2006, une manifestation, à l'initiative de la Coordination des Apiculteurs de France s'est déroulée à Saint-Gaudens.

L'UNAF s'inquiète également des risques engendrés par la mise en culture des Organismes Génétiquement Modifiés.

Sur le plan sanitaire

L'UNAF n'est pas un organisme sanitaire mais accompagne les apiculteurs sur cette problématique. Elle a ainsi réagi à l'apparition du varroa en informant ses adhérents sur les moyens de lutter contre cet acarien de manière efficace, tout en respectant la législation. Elle a suivi avec attention le dossier *Aethina tumida*, favorisant un contrôle strict des exploitations à risques.

Sur le plan de la recherche

L'UNAF travaille avec l'ensemble des organismes de recherche afin d'élaborer des programmes scientifiques susceptibles d'aider les apiculteurs dans leur pratique quotidienne, grâce à une meilleure connaissance des différents domaines liés à l'apiculture.

Sur le plan économique

Véritable outil technique à vocation principalement économique, la CNTESA * travaille :

- à la constitution de dossiers relatifs à la connaissance effective du marché du miel en vrac et au détail,
- à la réalisation d'analyses spécifiques,
- à des comparatifs de traitements,
- à l'élaboration d'argumentaires permettant à l'UNAF de disposer d'éléments comptables pour obtenir certaines revendications comme les aides à la reconstitution du cheptel ou les aides au surcoût des prix du gasoïl.

► Rassembler

Lors de ses différentes manifestations, Congrès ou Universités d'Automne, l'UNAF permet à l'ensemble des intervenants de la filière d'être présents sur des stands mis à disposition gracieusement et d'intervenir lors des débats.

La dernière Université d'Automne de l'UNAF à Nantes a ainsi rassemblé la quasi-totalité des organismes apicoles français, sanitaires, techniques et économiques.

De la même manière, l'UNAF **participe activement aux travaux de la Coordination des Apiculteurs de France**, mobilisée spécifiquement sur le dossier phytosanitaire/abeille.

Enfin, par l'entremise de la CNTESA, l'UNAF travaille en synergie avec le CNDA, Centre National de Développement Apicole*, qui regroupe les associations techniques de développement apicole régionales .

Dans le même esprit, des collaborations étroites sont entretenues avec les apiculteurs des pays européens mais aussi du monde entier comme les pays du Moyen-Orient, l'Argentine, La Chine, etc... Ces liens étroits et conviviaux ont permis à l'UNAF d'être récemment désignée par les membres d'Apimondia comme organisateur du Congrès Mondial de l'Apiculture à Montpellier en 2009.

L'UNAF participe également à la mise en place de partenariats avec des Pays en Voie de Développement pour assurer des formations sur le terrain, comme le programme actuellement en cours de réalisation en Ethiopie avec l'Association Didalé.

► **Projet d'avenir**

L'UNAF lance actuellement un nouveau projet destiné à sensibiliser le grand public au rôle majeur de l'abeille dans l'environnement.

« L'abeille, Sentinelle de l'Environnement » consiste à installer des ruches dans les villes en collaboration étroite avec les pouvoirs publics ou les entreprises. Ces installations constituent des vecteurs de communication originaux qui touchent un nombre important de citoyens.

Saisissant l'opportunité de ses 60 ans, l'UNAF souhaite apporter à ses adhérents et aux consommateurs, au cours d'une vaste campagne de communication, et par le jeu d'outils innovants, des éléments d'information permettant de mieux appréhender le rôle de l'abeille dans la sauvegarde de la biodiversité et plus largement de l'environnement.

Une occasion de mettre aussi en avant l'importance du rôle de l'ensemble des apiculteurs. Ce sera également l'un des challenges de l'organisation d'APIMONDIA en France en 2009.

APIMONDIA, **L'ÉVÉNEMENT APICOLE MONDIAL** **A MONTPELLIER EN 2009**

APIMONDIA est la confédération internationale de l'apiculture qui rassemble les associations apicoles nationales de 60 à 70 pays sur tous les continents, soit 5 millions de membres, 4 membres associés (instituts pour la recherche et organisations engagées dans la promotion et le négoce de produits et de matériels apicoles) et 3 mécènes souhaitant apporter leur soutien personnel à la promotion du monde de l'apiculture.

La filière apicole mondiale représente une production totale de 1 200 000 tonnes de miels par an dont les acteurs majeurs sont, par ordre d'importance : la Chine, l'Argentine, le Mexique, l'Australie, l'Europe Centrale, la Turquie et les pays au nord du Bassin méditerranéen dont la France où les techniques employées sont des plus modernes malgré un secteur de recherche délaissé par son gouvernement.

Le monde apicole est au carrefour de nombreuses disciplines comme l'explique Gilles RATIA*, consultant apicole International : « Quand on touche à l'abeille, on touche aux fondamentaux de la société humaine, à l'environnement, son évolution, la biodiversité, le réchauffement climatique, la biologie de l'abeille avec la découverte de nouvelles phéromones, le rapport ville / campagne, la santé de l'homme avec l'apithérapie et enfin l'économie avec la valorisation des produits de la ruche ».

APIMONDIA compte 7 commissions :

- la commission Biologie de l'abeille, présidée par le Prof Octaaf van Laer (Belgique),
- la commission Pathologies de l'abeille, présidée par le Dr Wolfgang Ritter (Allemagne),
- la commission Flore mellifère et Pollinisation, présidée par le Dr Marius Jan Sommeijer (Pays-Bas),
- la commission Apithérapie, présidée par le Dr Théodore Cherbulliez (USA),
- la commission Economie apicole, présidée par M. Hideo Watanabe (Japon),
- la commission Développement rural, présidée par le Dr Nicola j. Bradbear (Grande-Bretagne),
- la commission Technologie et Equipement, présidée par M. Gilles Ratia (France).

► Les objectifs d'APIMONDIA

Ils sont de 3 types :

Promouvoir l'apiculture et défendre les apiculteurs.

Diffuser les écrits et les communications scientifiques auprès de tous ceux qui s'intéressent à l'apiculture,

Promouvoir, dans tous les pays, les développements apicoles scientifiques, techniques et économiques. ceci dans un souci de coopération fraternelle entre les associations, les centres de recherches et les apiculteurs du monde entier, en particulier ceux de pays « en voie de développement ». **A ce titre, l'OMS a validé l'apithérapie comme "médecine verte" dans le but de les aider à s'affranchir de certains médicaments. Des budgets viennent tout juste d'être débloqués pour des expériences à mener au Burkina Faso et au Cameroun.**

Axé sur l'organisation d'un congrès tous les 2 ans (liste des congrès sur www.apimondia.org), APIMONDIA accueille en moyenne 4 à 10 000 visiteurs dont un millier de scientifiques ; 400 d'entre eux informent sous la forme de communications orales et de posters thématiques (expositions d'affiches représentant des schémas explicatifs).

Des ateliers sont organisés avant et après le congrès à l'attention des pays en voie de développement en partenariat avec les ONG, laboratoires ou équipementiers.

Des excursions à travers la ville et la région organisatrice permettent d'apprécier les progressions du métier apicole, et bien sûr, de découvrir les attraits touristiques régionaux.

La 41ème Edition d'Apimondia **à Montpellier du 21 au 24 septembre 2009**

Au cours du dernier congrès APIMONDIA qui s'est tenu au mois d'août 2005 à Dublin (Irlande), 6 villes concurrentes (Mendoza, Grenade, Vienne, Sofia, Madrid et Montpellier) ont présenté leur candidature pour accueillir Apimondia en 2009.

C'est la France, avec la Ville de Montpellier, qui a remporté la victoire grâce à une prestation sans faute de l'équipe, soudée derrière l'UNAF. Chargée de présenter la candidature française, cette victoire est aussi due aux rapports que son Président Henri Clément entretient avec de nombreux pays depuis toujours. Le 41ème congrès se déroulera donc du 21 au 24 septembre 2009 au Corum à Montpellier.

Plusieurs raisons à cette candidature réussie selon Gilles Ratia :

- en 2007, Apimondia se déroule en Australie ; l'Argentine avait aussi un bon dossier mais il est rare d'organiser Apimondia 2 fois de suite dans le même hémisphère,
- la France est un pays aimé, c'est la 1ère destination touristique mondiale,
- le paysage apicole français, avec ses nombreux professionnels dans le sud, possède un attrait certain,
- le stand animé et goûteux de l'UNAF à Dublin a bien fonctionné,
- l'excellente présentation de candidature faite à Dublin avec un argument fort : celui de faire du congrès montpellierain, un congrès ouvert à tous les publics et non élitiste.

► APIMONDIA 2009, pour une ambiance « in » et « off »

Le Comité d'Organisation 2009 a la ferme volonté d'initier l'esprit d'un congrès ouvert, doublé d'une fête grand public, avec un accent tout particulier mis sur les pays en voie de développement en les invitant à venir à Montpellier.

Avec des stands d'ONG, de laboratoires, d'équipementiers, d'apiculteurs professionnels ou amateurs et des stands associatifs, ce grand congrès proposera **des tables rondes à la fois scientifiques très pointues et des conférences ouvertes au grand public avec des animations et des expositions de produits de la ruche sur la grande Esplanade de la Ville.** Exemples de sujets de conférence : l'art et la manière d'utiliser les produits apicoles, l'abeille initiatique, l'ethno-apidologie (rapport abeille/homme), la santé et les pesticides, etc...

Cet événement devrait rassembler près de 10 000 congressistes et visiteurs venus du monde entier. Un chiffre réaliste : à Lausanne, APIMONDIA avait accueilli 9000 visiteurs.

► Le Comité d'Organisation d'APIMONDIA 2009

Présidé par Gilles Ratia, le Comité d'Organisation du congrès Apimondia 2009 comprend :

- **tous les acteurs de la filière apicole française désireux de s'y investir,**
- **l'UNAF**, présidée par Henri Clément,
- **la Fédération Apicole Languedoc-Roussillon ***, présidée par Stéphane Libéri, elle rassemble 1864 apiculteurs pour 87 000 ruches, ce qui en fait, selon les années, la 2ème ou 3ème région apicole française en terme de production,
- **la Région Languedoc-Roussillon ***, présidée par Georges Frêche,
- **la Ville de Montpellier, son Agglomération et le Conseil Général de l'Hérault.**

L'UNAF sera présente à APIMONDIA 2007, organisé à Melbourne en Australie, afin de donner un « avant-goût » du congrès « Apimondia 2009 à Montpellier » et de présenter la ville et sa région aux futurs congressistes.

Contacts presse :

Gilles RATIA - Tél. : 05.53.05.91.13 - 06.07.68.49.39 - e-mail : contact@apiservices.com

Henri Clément - UNAF - Tél. : 06 83 52 47 11 - e-mail : clement.henri@wanadoo.fr

Stéphane Libéri - FALR - Tél. : 06 08 30 55 05 - e-mail : stephaneliberi@aol.com

LE MARCHÉ EN FRANCE ET DANS LE MONDE

LE MARCHÉ FRANÇAIS

▶ La profession apicole

Le nombre d'apiculteurs ne cesse de décroître depuis une vingtaine d'années. En moins de dix ans, de 85 000, leur nombre est passé à 70 000.

Les professionnels représentent moins de 2000 exploitations mais plus de 45 % des ruches. **Les pluri-actifs**, dont le cheptel excède les 33 ruches et dont l'activité apicole constitue un élément de leur activité économique, sont estimés à quelques milliers. **En légère diminution, le cheptel français avoisine 1 200 000 ruches.**

Si l'on constate un vieillissement certain de l'âge moyen des apiculteurs qui engendre naturellement des pertes d'activité, la tendance a été largement amplifiée par les intoxications répétées dues aux insecticides. **Les petits producteurs, dont le maigre cheptel dépérissait chaque année se sont découragés et ont abandonné.** Les professionnels se sont mobilisés pour reconstituer leur cheptel et ont même souvent dû l'augmenter pour parvenir à produire un tonnage similaire (nombreux exemples à l'appui en 2005/2006).

Pourtant les ruchers-écoles ne désemplissent pas et, fait nouveau, l'apiculture séduit de plus en plus de citadins en recherche de liens étroits avec la nature.

Si l'on rencontre des apiculteurs dans toute la France, chaque région, en fonction de son environnement ou de ses antécédents agricoles, dispose de spécificités.

L'apiculture professionnelle est particulièrement présente dans la vallée du Rhône, le Sud, le Sud-Ouest et dans le Grand-Ouest. Dans l'Est et dans le Nord, seuls, de très nombreux petits producteurs continuent à entretenir un cheptel familial. Les variétés de miel produites dépendent de l'environnement climatique, géologique et botanique.

Pour les apiculteurs qui s'installent hors des zones de grandes cultures, malgré les difficultés liées aux fluctuations climatiques, l'apiculture peut représenter une véritable activité porteuse d'avenir.

La filière apicole et ses emplois induits

L'activité apicole draine, autour des producteurs, différents secteurs d'activités comme les négociants conditionneurs, les fabricants de ruches, les constructeurs de véhicules ou de matériels propres à la transhumance, les fabricants d'emballages (pots et cartons), les imprimeurs, les firmes pharmaceutiques pour le traitement des maladies, l'encadrement technique, la recherche scientifique... L'ensemble de ces segments représente plus de 5000 emplois étroitement liés à l'apiculture.

▶ Production et importation

Jusqu'en 1995, la France produisait, bon an mal an, en fonction des conditions climatiques, environ 32 à 33 000 tonnes et importait 7 à 8 000 tonnes pour parvenir à proposer aux consommateurs les 40 000 tonnes consommées annuellement.

Seules 2 à 3 000 tonnes composées de miels de crus spécifiques comme le miel de bruyère, de lavande ou parfois de tournesol étaient exportées.

Depuis l'arrivée des produits « Gaucho » et « Régent » la production a considérablement chuté : en 2004, elle s'avérait inférieure à 25 000 tonnes et les importations faisaient plus que doubler pour atteindre 16 500 tonnes...

Quant aux exportations, elles déclinaient pour avoisiner les 1000 tonnes. Il est vrai que la miellée la plus concernée par ces intoxications répétées était la miellée de tournesol qui représentait près de 50 % du miel produit en France.

La récolte 2005

L'année 2005 constitue une année charnière. Pour la première fois, en zones de grandes cultures, les produits « Gaucho » et « Régent » n'ont pas été employés et les effets positifs ont été aussitôt ressentis par les producteurs. Dans le Sud-Ouest, les apiculteurs ont retrouvé des niveaux de récolte comparables à ceux qui avaient précédé l'arrivée des pesticides systémiques. Dans le Grand-Ouest, la présence de céréales à paille encore traitées au Gaucho et une sécheresse persistante ont altéré la récolte, mais les apiculteurs s'accordent également à reconnaître le retour à un comportement « normal » des colonies : ruches populeuses, blocage de ponte, phénomène de barbe...

La sécheresse a particulièrement sévi dans le Sud et dans plusieurs zones de montagne. Les miellées ont été considérablement réduites.

► **Le miel en chiffres**

La consommation française est d'environ 600 grammes par habitant et par an, soit la moitié de la consommation allemande, danoise ou polonaise. Elle évolue peu, même si l'on note une évolution positive des amateurs de produits encore authentiques, vigilants sur leur diététique, sensibles à la nature.

La commercialisation du miel

La France est, pour ainsi dire, avec, à moindre échelle les Grecs, le seul pays européen où le miel est vendu directement par les apiculteurs aux consommateurs pour près de 50% du volume. C'est une grande chance qui permet de tisser un lien étroit avec le consommateur, d'assurer ainsi un véritable travail de vulgarisation, d'associer les concitoyens aux combats menés par les apiculteurs et d'éviter, pour ces producteurs, les fluctuations du marché mondial, souvent préjudiciables.

Les 50% restant sont effectués par une dizaine de négociants conditionneurs dont les plus influents sont Michaud et la coopérative « France Miel ».

Confrontés aux exigences de la grande distribution, ayant fait des efforts considérables en matière de packaging, ces négociants conditionneurs voient leur marge de manœuvre réduite.

En 2005, une grande centrale a ainsi organisé pour un marché d'ampleur européenne, des enchères descendantes qui ont permis à certains conditionneurs de l'Est de pénétrer le marché avec des miels à prix cassés et ce, au détriment des opérateurs français.

Miel d'industrie

En raison, soit d'une trop forte teneur en eau, soit d'un taux d'HMF plus élevé que la norme reconnue pour le miel de bouche, une part non négligeable de miel, ainsi déclassé, est utilisée pour l'industrie (4 %), comme les fabricants de tabac qui l'emploient pour aromatiser les tabacs blonds.

► **L'UNAF partenaire de la DGCCRF**

Grâce à une convention signée par l'UNAF et la DGCCRF*, depuis 2002, a été mis en place un réseau composé d'apiculteurs agréés qui assurent un suivi des cours au détail et des cours en gros. Présents dans les différentes régions du territoire, ces observateurs relèvent, 2 fois par an et toujours dans les mêmes lieux (marchés, grande distribution, épiceries fines,...) les prix proposés aux consommateurs selon la nature du miel et son conditionnement (volume, matière de l'emballage, origine). Cet outil permet d'avoir une vision précise de l'évolution des prix du miel auprès des consommateurs.

De la même manière, autant que possible et dès le mois de septembre, une photographie des cours des miels en vrac est réalisée à l'automne à partir des données adressées par les apiculteurs qui indiquent le prix pratiqué, la nature des miels, les conditions de paiement des transactions effectuées avec les négociants et ce, avec factures comme justificatifs si nécessaire. Les apiculteurs, parfois isolés, connaissent ainsi l'évolution des cours et évitent de se laisser bernier par des rumeurs ou des informations erronées.

En raison de la situation d'attente du marché en 2004 et 2005 et de l'absence de transactions, cette étude n'a pu être réalisée.

► **Les prix pratiqués au détail : une enquête réalisée à l'automne**

Alors que le prix en vrac sur le plan mondial est en forte baisse et que les négociants proposent d'acheter le miel aux apiculteurs à un prix inférieur au coût de revient, le prix proposé aux consommateurs dans la plupart des références ne baisse pas.

Au contraire, sur certaines variétés comme le châtaignier ou l'acacia, il augmente même d'un demi-euro environ.

Le prix des miels est très variable, selon les origines florales ou géographiques, les conditionnements et les lieux de vente. Souvent sur les marchés, les apiculteurs proposent leurs miels à des prix inférieurs à ceux pratiqués en grande distribution.

En règle générale, le miel se vend entre 5 et 8 euros les 500 grammes. Compte tenu de la consommation réduite par habitant, du travail nécessaire à sa production effectué par les abeilles, puis par l'apiculteur, le miel n'est plus un produit cher.

En 1945, un kilo de miel coûtait plus cher qu'une journée de travail réalisée par un ouvrier...

Le miel est un produit noble qui reste à la portée de tous, un peu rare, associé à la petite enfance, à un terroir, à un souvenir de vacances, et que l'on savoure au petit-déjeuner. C'est un ingrédient que l'on emploie de plus en plus souvent en cuisine, une substance adoucissante dont on se sert pour sucrer les tisanes ou pour préparer les grogs en hiver.

► **L'Europe et les appellations**

Membre du groupe miel du Comité d'Organisation des Productions Agricoles à Bruxelles*, l'UNAF participe aux différentes négociations avec la Commission et le Parlement, en particulier sur les directives européennes relatives au miel et concernant la mise sur le marché et l'étiquetage. Pour les consommateurs, la nouvelle directive, aujourd'hui en vigueur, se traduit par une amélioration des informations relatives aux miels.

L'appellation « miel d'origines diverses » disparaît. Sur chaque pot, le consommateur doit être ainsi renseigné, soit par le nom du pays de production, soit par la mention « miel d'origine intra-communautaire », soit par la mention « miel d'origine extracommunautaire » ou enfin « miel d'origine intra et extra communautaire ».

La mention « toutes fleurs » est encore sujette à discussion. Le terme miel ne peut en fait être complété que par une indication d'origine florale ou territoriale.

En Décembre 2004, et bien que la Communauté européenne soit déficitaire, le miel et les produits de la ruche ont été inscrits sur la liste des produits susceptibles de bénéficier d'une promotion cofinancée par l'Europe et les états membres.

La filière apicole souhaite pouvoir bénéficier de ce dispositif en s'associant aux apiculteurs belges, luxembourgeois, voire espagnols, mais l'élaboration des dossiers s'annonce laborieuse.

LE MARCHÉ DANS LE MONDE

▶ La production

La production mondiale de miel avoisine le million de tonnes. L'Europe, grâce notamment au pays du Sud comme l'Espagne, l'Italie, la France ou la Grèce, produit environ 50 % de sa consommation mondiale.

Le marché du miel est international et génère des échanges entre les différents continents à l'exception de l'Afrique.

Actuellement, il est dominé par les pays d'Amérique du sud, les pays de l'Asie du Sud-est en particulier la Chine, premier pays producteur et dans une moindre mesure, les pays de l'est.

Le cours du miel, vendu en vrac, se révèle très fluctuant, soumis aux évolutions des récoltes dans les grands pays producteurs (loi de l'offre et de la demande), aux fluctuations du dollar qui constitue la monnaie de référence lors des transactions, aux ouvertures et fermetures des frontières ...

Les coûts de revient, souvent très bas, dus à une main d'œuvre bon marché, maintiennent le miel sur le plan mondial (1 à 1,50 dollar) à un prix deux fois inférieurs au coût de revient estimé dans la CE (supérieur à 2 euros).

Le commerce du miel est toutefois encadré sur le plan mondial par le Codex Alimentarius et, au niveau européen, par une directive qui précise certains critères physico-chimiques à respecter comme le taux d'humidité, le taux d'HMF, l'absence de résidus....

L'Allemagne est le premier acheteur au monde et le port de Hambourg, la plaque tournante du miel.

▶ La valeur du miel

Dans tous les pays du Moyen-Orient, le miel représente une denrée d'une grande valeur. En Syrie, par exemple, le miel vaut l'équivalent de 12 à 14 euros le kilo soit plus d'une journée de travail. Pour cette raison, la Syrie compte près de 3000 professionnels qui ne vivent que d'apiculture avec un cheptel d'une cinquantaine de ruches (en France, entre 300 et 400).

Sans oublier le Koweït, où dans la ville de Koweït City, les grandes familles entretiennent à grands frais des petits ruchers suivis par des techniciens et dont le summum de la grandeur consiste à faire déguster le miel de la maison lors des grandes réceptions...

Attention. Aujourd'hui, en France comme partout ailleurs, souvent au moment du ramadam, on trouve en grande distribution des ersatz de miel composés uniquement de glucose et aromatisés au caramel dans les rayons d'hypermarchés, portant sur l'étiquette, souvent de manière déguisée, le terme « miel » et vendus à vils prix...

La Chine

La Chine est le premier pays producteur et exportateur au monde : 200 000 apiculteurs chinois pour un cheptel estimé à 7 millions de ruches.

En 2001, la Communauté européenne a décidé d'interdire l'entrée de certaines denrées d'origine chinoise comme les lapins, les crevettes, le miel ou la gelée royale en raison de la présence de résidus de chloramphénicol, un antibiotique interdit en Europe. Depuis 2004, après la mise en place de procédures de contrôles élaborées par les autorités chinoises et plusieurs visites d'experts européens, le miel chinois est à nouveau autorisé sur le marché européen. Si durant l'embargo, le prix du miel a quasiment doublé sur le marché mondial, la seule rumeur d'un prochain retour du miel chinois a engendré aussitôt une chute considérable. Les consommateurs s'interrogent encore sur les conditions de production et de stockage de ces miels, produits à des prix planchers.

